

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO

22°

ALGER

35°

TAMANRASSET

p. 2

Lundi 13 Mai 2013 - 3 Radjeb 1434 - N° 271 - Première année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news



LE PREMIER MINISTRE À LAGHOUAT

Des mesures concrètes

Page 4

- Une enveloppe supplémentaire de 35 milliards DA pour la wilaya

- Généralisation de l'opération d'octroi de crédits sans intérêts aux jeunes

RÉALISATION DE 300 000 LOGEMENTS 1.200 MILLIARDS DE DA ENGAGÉS PAR LES BANQUES !



Près de 1.200 milliards de dinars (15 milliards de dollars) seront engagés par les banques publiques pour financer la réalisation de 300.000 logements notamment de type location-vente et promotionnel public (LPP), a indiqué hier le P-DG du Crédit populaire d'Algérie (CPA), M. Mohamed Djellab. [Page 3](#)

SANTÉ DU PRÉSIDENT... FRONT SOCIAL...
TENTATIVES DE MANIPULATION...

L A R U M E U R À BOUT DE SOUFFLE !

Pages 6

ALGÉRIE-FRANCE

L'hebdomadaire français *Marianne* publie les aveux des terroristes du GIA qui ont assassiné les moines français de Tibhirine [Page 24](#)

SCIENCE et VIE
SYNCOPE
8 choses à savoir pour bien réagir

HISTOIRE REPÈRES SUR LE NATIONALISME ALGÉRIEN
Un manifeste contre une ordonnance

Pages 12-13

FOOTBALL LIGUE 1
Le «5-Juillet» tout indiqué pour le derby USMH-MCA

Page 21

PROTECTION CIVILE

6181 interventions en 4 jours !

- 16 décès et 36 blessés dans 14 accidents de la circulation

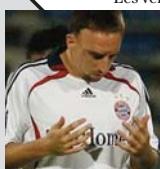
Page 6

**MÉTÉO****22° à Alger :****REGIONS NORD : ORAGES SUR LES HAUTS-PLATEAUX ET LES AURÈS**

- Temps partiellement voilé avec localement formation de cellules orageuses sur les Hauts-Plateaux et les Aurès à partir de l'après-midi. Les vents seront en général de secteur Est à Nord-Est (30/50 km/h) près des côtes et variables (20/30 km/h) vers l'intérieur. La mer sera peu agitée à agitée.

35° à Tamanrasset**REGIONS SUD : FOYERS ORAGEUX ISOLÉS**

- Temps partiellement voilé du Sud-Ouest vers le Nord Sahara et les Oasis avec développement de foyers orageux isolés en cours de journée. Les vents seront modérés 20/40 km/h avec soulèvements de sable de l'Extrême sud vers le Sahara central.



	max	22°	min	16°
Alger	max	26°	min	17°
Oran	max	24°	min	12°
Annaba	max	22°	min	14°
Béjaïa	max	35°	min	19°
Tamanrasset	max	35°	min	19°

Bayern Munich va construire une mosquée au stade Allianz Arena

Le Bayern de Munich, sacré champion d'Allemagne de football, a décidé de construire une mosquée au stade Allianz Arena, rapportait hier la presse locale. La demande a été faite à l'origine par le milieu international français du Bayern de confession musulmane, Bilel Frank Ribéry, précise la même source. La direction du club bavarois, présidé par Uli Hoeneß, a accédé à sa demande et va doter son stade d'une mosquée pour les joueurs et le public musulmans.

Le Bayern, qui verra l'arrivée à sa barre technique la saison prochaine de l'Espagnol Pep Guardiola à la place Jupp Heynckes, est en lice pour réaliser un triplé historique, puisque l'équipe est qualifiée pour la finale de la Coupe d'Allemagne et la Ligue des champions.

Des étudiants sahraouis célèbrent en Egypte le 40^e anniversaire de la création du Front Polisario

Des étudiants sahraouis au Caire ont célébré le 40^e anniversaire de la création du Polisario, a indiqué hier l'agence de presse sahraouie (SPS).

Les étudiants sahraouis se sont réunis devant le siège de la Ligue arabe au Caire brandissant des banderoles sur lesquelles étaient inscrits des slogans soulignant «l'attachement du peuple sahraoui au Front Polisario comme seul représentant légitime» et appelant au «droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination». Les Sahraouis avaient célébré, vendredi, le 40^e anniversaire de la création du Front Polisario.

LE 16 MAI AU CENTRE CULTUREL DE BELOUZDAD Bientôt une association des malades épileptiques de la wilaya d'Alger

L'Association des malades épileptiques de la wilaya d'Alger sera créée le 16 mai à l'occasion d'une rencontre qui aura lieu le même jour à 9 heures au Centre culturel du 11 décembre 1960 à Belouzdad.

**CE MATIN À 10H
LE PROFESSEUR CHIBANE AHÈNE, PRÉSIDENT DE SAHA ET CHEF DE SERVICE CARDIOLOGIE AU CHU DE AÏN TAYA INVITÉ DU FORUM DE DK NEWS
Conférence débat sur la Journée mondiale de l'hypertension artérielle**



Dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de l'hypertension artérielle, le professeur Chibane Ahène, président de la Société algérienne de l'hypertension artérielle (Saha) et chef de service cardiologie au CHU de Ain Taya, animera ce matin à 10 h, une conférence-débat au Centre de presse de DK News sis 3 rue du Djurdjura, Ben Aknoun, Alger



M. Bachir Messaitfa à Blida

Le secrétaire d'état auprès du Premier ministre, chargé de la Prospective et des Statistiques, M. Bachir Messaitfa, effectuera aujourd'hui une visite dans la wilaya de Blida, afin de superviser l'ouverture de la rencontre scientifique internationale portant sur le thème «des exigences pour établir l'e-gouvernement en Algérie», organisé par l'université Saad Dahlab à Blida. L'objectif de cette rencontre est l'ouverture d'un débat entre toutes les parties, professeurs, chercheurs, experts de l'intérieur et de l'extérieur du pays, ainsi que les responsables, en plus de la présentation des expériences de certains pays dans ce domaine.

Il est attendu que M. Messaitfa, évoquera un volet du plan d'action de son secteur ministériel relatif à la gouvernance économique, les applications de l'économie fondée sur la connaissance et les méthodes prospectives dans la projection de la vision du développement durable y compris le gouvernement électronique

10^e CONGRÈS MAGHRÉBIN D'HÉMATOLOGIE DU 23 AU 25 MAI À ORAN**La biologie moléculaire au menu**

Les dernières avancées en matière de prise en charge des pathologies du sang dans les pays du Maghreb, en particulier la biologie moléculaire, seront au menu du 10^e Congrès maghrébin d'hématologie prévu du 23 au 25 mai prochain à Oran. Plus de 700 congressistes d'Algérie, de Tunisie, du Maroc et de Libye prendront part à cet événement médical organisé par la Société algérienne d'hématologie et de transfusion sanguine (SAHTS). «La biologie moléculaire est devenue un outil très efficace et indispensable au diagnostic et au suivi biologique de certaines maladies du sang des LMC», a indiqué le P^r Mohamed Amine Bekadjja, président de la SAHTS et chef de service d'hématologie et de la greffe de la moelle osseuse de l'EHU d'Oran. «Le but de ce congrès, qui verra aussi la participation d'éménents experts européens notamment français et belges, est de regrouper les spécialistes maghrébins autour des thèmes choisis pour ce congrès à savoir «Le myélome multiple+ et + Les anémies carentielles+, et d'échanger les expériences en matière du recours à la biologie moléculaire».

Gastronomie : de New York à... Alger

Les Etats-Unis d'Amérique comptent renforcer davantage l'échange d'expériences avec l'Algérie, notamment en matière d'art culinaire, a-t-on appris hier auprès d'une source de l'ambassade américaine. Dans le cadre d'une plus riche coopération entre les deux pays, un programme visant la promotion des échanges a été établi et financé par le département d'Etat américain pour faire connaître la gastronomie américaine en l'Algérie, et en particulier les desserts et gâteaux, répandus dans toute l'Amérique, a affirmé la même source.

A cet titre, un chef pâtissier américain, personnalité publique et star de télévision a été invité à l'occasion,

pour faire connaître au public algérien les desserts et autres gâteaux qu'il confectionne pour le bonheur de ses amateurs.

Spécialiste de desserts, Duff Goldman a comme objectif, de faire découvrir et apprécier ses gâteaux de taille géante, prenant parfois la forme d'un éléphant, ou la forme du château d'Harry Potter, ciblant de nouveaux amateurs parmi le public algérien.

Le chef-pâtissier américain participera, vendredi 17 mai, à un concours organisé à l'hôtel Sofitel, avec les spécialistes algériens de gâteaux orientaux traditionnels, pour élire le meilleur chef-pâtissier. Le premier prix de ce concours, financé par l'ambassade

américaine est un voyage de 3 semaines aux Etats-Unis et une formation en pâtisserie. Une cuisine équipée, offerte par l'établissement Mares sera réservée au second gagnant.

Accompagné de son partenaire Genf Mantoue, Du Goldman partira à une tournée à Alger et Constantine, du 11 au 18 mai, où ils réservent des ateliers de formation autour de leurs spécialités, dans des hôtels classés tels que «Softitel» et «Ibis».

Du Goldman est chef exécutif du magasin «Charm City Cakes», basé à Baltimore. Il est également une Star, animant une émission de télé réalité «Ace of Cakes», de la chaîne de télévision Fox Network.

RÉALISATION DE 300 000 LOGEMENTS 1 200 milliards de DA engagés par les banques

Près de 1 200 milliards de dinars (15 milliards de dollars) seront engagés par les banques publiques pour financer la réalisation de 300 000 logements notamment de type location-vente et promotionnel public (LPP), a indiqué hier le PDG du Crédit populaire d'Algérie (CPA), M. Mohamed Djellab.



Une convention de financement pour réaliser les projets de logements promotionnels publics a été signée hier par le CPA au nom de l'ensemble des banques publiques et l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI).

Cette convention permet au CPA, désigné comme chef de file des banques publiques, de financer les projets de l'ENPI qui vise à réaliser plus de 150 000 logements de types LPP.

Une autre convention a été signée fin avril pour financer la réalisation de 100 000 logements publics de type location-vente par les banques publiques sur les 150 000 logements que l'AADL (Agence nationale de l'amélioration et du dévelop-

pement du logement) compte réaliser en 2013 et 2014.

Le montant global du financement consenti par les banques publiques dans les deux conventions avoisine les 1 200 milliards de dinars, soit près de 15 milliards de dollars.

Pour le PDG du CPA, il s'agit de «la plus grosse opération de financement par concours bancaire dans l'histoire de l'Algérie, et l'une des plus importantes opérations au niveau mondial».

Cette «énorme» opération représente «une mutation très importante» pour le secteur de l'Habitat «qui couvre désormais la grande partie du coût de ses projets par le financement bancaire et non

pas par le recours direct au Trésor public», a-t-il souligné. De son côté, le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme Abdelmadjid Tebboune a considéré que «l'Algérie vient, grâce à ces conventions, de franchir une étape extrêmement importante dans la reconversion de l'économie nationale».

Cette transition du financement budgétaire vers le financement bancaire vise essentiellement à garantir la continuité des projets publics et aller vers une économie marchande, selon le ministre. «Ces conventions qui couronnent quatre mois de concertation et de négociations, ont pour but de changer le modèle du financement de logements en impliquant davantage les banques publiques à cette opération», a déclaré M. Tebboune lors de la cérémonie de signature.

«Après la signature de ces conventions de financement et l'attribution des assiettes foncières nécessaires, toutes les conditions sont réunies pour le lancement des projets de logements que le citoyen attend avec beaucoup d'espoir», a-t-il ajouté.

A cet égard, l'ENPI entamera dans quelques semaines les projets de réalisation de logements LPP qui seront réservés à la classe moyenne dont le revenu mensuel ne lui permet de bénéficier ni du logement social, ni du logement AADL.

Le CPA a été désigné par le gouvernement comme «coordinateur et interlocuteur unique» au nom de l'ensemble des banques publiques afin de mettre leurs surplus au profit des projets publics dans le secteur de l'Habitat, rappelle-t-on.

LUTTE CONTRE L'HABITAT PRÉCAIRE 168 familles occuperont leurs nouveaux logements à Gdyel

Quelque 168 familles seront relogées aujourd'hui dans de nouveaux appartements dans la commune de Gdyel, dans le cadre du plan de résorption de l'habitat précaire, a-t-on appris hier auprès de la daïra. Deuxième du genre depuis le début de l'année en cours, cette opération concerne des sites d'habitat précaire de la ville d'Oran, à l'instar des quartiers Ennasr, Magenta, Sidi El Bachir et Seddikha, a indiqué à l'APS, le chef de daïra, M. Mohammed Bouchama. Le chef de daïra a souligné qu'une autre opération de relogement est en cours de préparation au profit des familles résidant à «La scaléra», quartier de Sidi El Houari. L'opération sera réalisée dans le courant de la semaine prochaine en attendant d'autres actions similaires prévues au titre du programme des 1 500 logements RHP. S'agissant du relogement de ce jour, le chef de daïra a assuré que des moyens humains et matériels importants seront mobilisés dont 150 agents, 60 camions et équipements de démolition. A noter que 106 familles résidant sur un site illicite, érigé à proximité des falaises d'Oran ont été relogées dernièrement au titre du même programme.

PARLEMENT

L'APN dément l'information sur l'augmentation des indemnités des députés

L'Assemblée populaire nationale (APN) a «catégoriquement démenti» hier l'information publiée par certains journaux nationaux sur l'augmentation des indemnités des députés, la qualifiant d'*«infondée»*. L'administration de l'Assemblée a indiqué, dans un communiqué, que les services du président de l'APN M. Mohamed Larbi Ould Khélifa avaient immédiatement démenti cette information au moyen de précisions adressées à tous les médias nationaux en date du 5 mai 2013 sur les prétendues augmentations des indemnités de logement, de transport et de restauration. Ces précisions, a ajouté la même source, ont affirmé que le principe avait été débattu il y a six mois lors d'une réunion du bureau de l'APN mais qu'aucune décision n'a été pris à ce sujet (augmen-

tations). Le président de l'APN M. Mohamed Larbi Ould Khélifa avait dès sa prise de fonctions informé les services administratifs de l'Assemblée qu'il se contentait du salaire sans les indemnités», a souligné le communiqué, précisant qu'il «n'a en aucun cas été en faveur d'une augmentation des salaires des députés comme l'ont laissé entendre certains journaux qui n'ont même pas jugé utile de vérifier les informations publiées auprès des services de l'APN». L'APN a tenu à rappeler que les décisions de l'Assemblée sont «diffusées» par voie de communiqués publiés à l'issue de chaque réunion «dans le cadre de la communication transparente que le président de l'APN veille à consacrer». «Aucun communiqué n'a annoncé ces augmentations à ce jour», précise l'APN.

Construire «vite et bien»

Boualem Brank

L'accès au logement pour les citoyens est devenu une des priorités du gouvernement, qui tord en même temps le cou aux préjugés : en Algérie, tous les citoyens ont droit à un logement décent, c'est en fait là la philosophie et la politique sociale développée par le président Bouteflika à travers trois plans quinquennaux qui sont en train de transformer le tissu socio-économique du pays. Hier dimanche, un accord extrêmement important, stratégique dans la politique du logement des pouvoirs publics a été signé. L'enveloppe financière qui sera dégagée atteste à elle seule de toute l'importance qu'accordent les pouvoirs publics à la crise du logement.

Ce sera ainsi près de 15 milliards de dollars, soit 1 200 milliards de dinars, qui seront levés par le CPA auprès des banques de la place pour financer un plan de charge ambitieux, la réalisation de 300 000 logements, dont ceux de l'AADL et le logement promotionnel.

Le Crédit populaire d'Algérie, en tant que responsable de ce tour de table, devra financer les projets de l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI). Une autre convention a été signée fin avril pour financer la réalisation de 100 000 logements publics de type location-vente par les banques publiques sur les 150 000 logements que l'AADL compte réaliser en 2013 et 2014.

C'est là une opération d'envergure, très peu égalée au niveau mondial, et principalement en Afrique. Cela atteste en réalité de l'extrême détermination des pouvoirs publics d'aller vite pour limiter les effets sociaux de la crise du logement et faciliter en temps et en argent l'accès d'une large frange d'Algériens aux logements sociaux ou participatifs publics.

Un tel effort financier mérite par ailleurs d'être mentionné, car peu de pays peuvent se targuer, en ces temps de crise économique aiguë et de manque de liquidités financières et supporter les charges financières d'un programme de réalisation en deux années de plus de 1,2 million de logements. Pourtant, c'est là un des défis que sont en train de relever les pouvoirs publics. Par ailleurs, cet important plan de charge nécessite une autre vision dans la réalisation de logements en Algérie, qui veut que le partenariat avec des groupes de construction étrangers soit incontournable pour construire «vite et bien». Et c'est à la SGP Injeb qu'a été dévolue la mission de sélectionner et de négocier avec les groupes étrangers intéressés par le marché algérien du logement. Le recours au partenariat avec des groupes étrangers devrait améliorer l'offre et la capacité de production de logements. Actuellement, l'offre ou la capacité de production de logements est au seuil de 80 000 logements/an, alors que la demande est à plus de 225 000 logements/an.

Une donnée incontournable à solutionner rapidement avec l'entrée sur le marché algérien de l'habitat de grands groupes occidentaux de la production de logements.

Selon les prévisions du ministère de l'Habitat, la capacité de production de logements en Algérie devrait passer à 150 000 logements/an à la fin du programme quinquennal 2010-2014.

Restitution «progressive» à leurs propriétaires des fusils de chasse saisis lors des années de terrorisme

Le Premier ministre a annoncé à Laghouat la restitution «progressive» à leurs propriétaires des fusils de chasse saisis par les autorités durant les années de terrorisme.

«Il est temps de restituer les fusils de chasse à leurs propriétaires, la situation sécuritaire s'étant nettement améliorée», a indiqué M. Sellal lors d'une rencontre avec les représentants de la société civile à l'occasion d'une visite de travail dans cette wilaya. Les fusils de chasse, au nombre de 250 000 unités, ont été confisquées à leurs propriétaires «pour préserver la sécurité du pays et de la société algérienne qui traversait une phase difficile», a-t-il précisé. L'opération concernera, dans une première étape, les régions isolées, les nomades et les éléveurs avant d'être généralisée, a-t-il ajouté avant d'affirmer que l'Etat remboursera les propriétaires dont les fusils de chasse ont été endommagés.

EMPLOI Placement de 500 jeunes cette semaine à Hassi-Messaoud

Un total de 500 jeunes seront placés dans le courant de cette semaine dans des entreprises relevant de la Sonatrach et opérant dans la région de Hassi-Messaoud, a indiqué hier le wali de Ouargla, M. Ali Bouguerra. Ce quota constitue la première tranche d'un total de près de 1 720 postes d'emploi que l'entreprise nationale d'hydrocarbures Sonatrach s'était engagée à mettre, cette année, à la disposition des jeunes de la wilaya d'Ouargla, a précisé M. Ali Bouguerra, en marge d'une cérémonie d'installation de responsables de certains services de la wilaya.

Le chef de l'exécutif de wilaya a, en outre, révélé le gel provisoire des activités d'une entreprise opérant dans la région dans le secteur de l'énergie, pour une durée de 30 jours, tout en maintenant le salaire de ses employés, et ce pour avoir enfreint la réglementation en vigueur en matière d'embauche, et qui accorde une priorité dans le recrutement aux jeunes de la wilaya.

Dans le même cadre, douze autres entreprises économiques ont été destinataires de mise en demeures administratives, les avertisant contre le non-respect du critère de priorisation des candidatures locales dans les recrutements, a fait savoir le responsable.

M. Ali Bouguerra a également signalé, dans le cadre des efforts visant l'organisation du marché de l'emploi dans la wilaya, que deux nouvelles agences locales de l'emploi ont été ouvertes dans les daïras de Mégarine et de N'goussa, portant ainsi à 11 le nombre de ces structures existantes à travers la wilaya, et qui viennent s'ajouter à l'agence de l'emploi de wilaya basée à Ouargla.

Créer son emploi, devenir entrepreneur

Said Abjaoui

Les jeunes constituent une population fragilisée. Dans le monde entier, elle est au premier rang dans les statistiques du chômage. Mais, c'est la tranche d'âge qui est la plus dynamique. Encore faudrait-il mettre à leur disposition ces moyens que le gouvernement a décidé de leur donner. Plus encore, de créer à leur avantage les conditions de leur essor en leur enlevant la préoccupation de commencer à payer les charges qui représentent les impôts et les intérêts des crédits mis à leur disposition. Pas seulement ça. Le début du remboursement des crédits est différé de dix années. Même démarche pour le crédit «foncier».

Une bonne nouvelle pour les jeunes. Toutes les mesures décidées en faveur des jeunes du Sud sont généra-

LE PREMIER MINISTRE À LAGHOUAT Des mesures concrètes

● Une enveloppe supplémentaire de près de 35 milliards DA pour la wilaya de Laghouat

Le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, a fait état, samedi à Laghouat, d'une enveloppe supplémentaire de près de 35 milliards DA destinée à impulser l'action de développement dans cette wilaya.



S'exprimant lors d'une séance de travail élargie aux représentants de la société civile, à l'issue de sa visite de travail d'une journée dans la wilaya, M. Sellal a indiqué que cette enveloppe viendra s'ajouter aux 85 milliards DA alloués à la wilaya dans le cadre du programme quinquennal 2010-2014.

De cette enveloppe, a-t-il précisé, sera consacrée une tranche de 4 milliards DA au parachèvement des travaux de dédoublement de voies sur la RN-1 entre Laghouat et les limites territoriales avec la wilaya de Ghardaïa, sur 103 km.

Une autorisation programme initiale de 9 milliards DA, jugée insuffi-

sante, avait été dégagée pour la réalisation de ce projet.

L'enveloppe complémentaire servira aussi au financement d'un programme de 4.000 logements sociaux locatifs, de 8.500 aides à l'habitat rural et aux opérations d'aménagements urbains dans les communes. Le nouveau programme permettra aussi de réaliser des puits pastoraux, des pistes agricoles, d'étendre le réseau d'électrification, rurale et agricole, et le réseau de gaz de ville aux zones enclavées, ainsi que la réalisation d'autres opérations permettant l'amélioration du cadre de vie du citoyen. Concernant les structures juvé-

niles et sportives, il sera procédé au lancement prochain des études techniques du complexe sportif de la commune d'Aflou, d'une piscine semi-olympique à Laghouat, et de neuf aires de jeu revêtus de pelouse en gazon synthétique au niveau des quartiers.

Le Premier ministre, en compagnie d'une importante délégation ministérielle, a effectué samedi une visite de travail dans la wilaya de Laghouat dans le cadre de la mise en œuvre du programme du Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, au cours de laquelle il a lancé et inspecté une série de projets socio-économiques.

La généralisation de l'opération d'octroi de crédits sans intérêts aux jeunes

Le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal a annoncé, samedi à Laghouat, la généralisation à travers toutes les wilayas de l'opération d'octroi de crédits bancaires sans intérêts aux jeunes, une opération ayant concerné jusque-là les régions du Sud et des Hauts-Plateaux.

Intervenant lors d'une rencontre avec les représentants de la société civile à l'occasion d'une visite de travail dans cette wilaya, M. Sellal a indiqué que le taux d'intérêts de 1% imposé aux crédits bancaires «sera annulé de manière définitive

pour tous les projets d'investissement réalisés par les jeunes à travers le pays».

Dans le cadre des facilités accordées aux jeunes, il sera procédé à la prolongation de 6 à 10 ans de la durée d'exonération d'impôts et de 3 à 10 ans de la durée d'exonération de l'impôt sur le foncier.

Dans ce contexte, M. Sellal a indiqué que les modalités d'accompagnement des jeunes bénéficiaires des différents dispositifs de crédits pour la création de leurs propres micro-entreprises productives étaient en cours d'examen. Le Pre-

mier ministre a mis l'accent sur l'impératif soutien à l'investissement dans les secteurs public et privé, la valorisation du partenariat algéro-étranger avec le maintien de la règle 51/49 % au profit des entreprises nationales.

A cette occasion, M. Sellal a appelé à adhérer à la formation de la main-d'œuvre locale notamment dans les domaines de l'Agriculture et du Bâtiment de manière à contribuer à la réalisation des projets de développement. Relevant l'existence d'entraves bureaucratiques qui se dressent face à la réa-

lisation des projets de développement, M. Sellal a réaffirmé la détermination de l'Etat à lutter contre ce phénomène et contre toutes les pratiques négatives y afférentes.

La visite de travail du Premier ministre dans la wilaya de Laghouat à la tête d'une importante délégation ministérielle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme du Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika.

Au cours de cette visite, M. Sellal a inspecté une série de projets socio-économiques.

lisées à la jeunesse sur tout le territoire national. Ainsi, la même chance est donnée à toutes les régions. La même chance, avec l'espérance des mêmes résultats bien sûr positifs. Ainsi, le travail doit être une vertu cardinale pour l'Algérie qui estime que le plein emploi pourrait être l'investissement de retour.

Des mesures audacieuses à hauteur des ambitions nationales placées en les jeunes. Ainsi, nous aurons une nouvelle classe d'acteurs du développement.

Il y en aura qui créeront leur propre emploi. Il y en aura qui sauront créer des emplois car ils auront appris à devenir des entrepreneurs. Leur exemple sera suivi par ceux qui se sentent l'âme à devenir des employeurs. L'Algérie en attend un bond en avant. Un bond en avant dans la densification des petites entreprises. Un bond en avant dans l'innovation de systèmes de solidarité efficace, dans l'élévation du niveau de confort de vie. Maintenant, il y a

à aider les choix que feront les jeunes. Le bâtiment et l'agriculture sont des secteurs à fort rendement aussi bien pour les investisseurs que pour les populations tout entières du pays. C'est ce qui peut contribuer réellement au développement économique qui «permettra la transformation du niveau et des modes de vie». Quand les jeunes se prennent en charge eux-mêmes et sont conscients qu'ils prennent ainsi en charge les préoccupations du pays, il n'y a vraiment aucune raison de douter de l'avenir de ce dernier.

Maintenant, il y a à étudier les possibles obstacles pour les lever. Le droit n'est pas permis à l'échec. Toutes les institutions ont leur rôle à jouer pour aider les jeunes à réussir. Les jeunes ont le «goût de l'effort», et la volonté de réussir, et de prouver. Il faudrait les aider à se canaliser vers la production qui est la source de création de la richesse.

ALGÉRIE-FRANCE

M. Sahli reçoit une délégation parlementaire française chargée du dossier des immigrés âgés

Le secrétaire d'Etat chargé de la communauté nationale établie à l'étranger, Belkacem Sahli, a reçu hier à Alger une délégation parlementaire française chargée du dossier des immigrés âgés.

«L'Assemblée nationale (française) m'a confié une mission, c'est celle des immigrés âgés qui est un nouveau phénomène en France et qui doit être appréhendé dans la dignité», a déclaré à la presse le président de la délégation, Denis Jacquot à l'issue de cette audience. Il a rappelé que ces personnes «sont venues en France à un certain moment pour travailler et maintenant pour raisons diverses résident soit en France soit en Algérie ou dans les deux pays». «Ces personnes ont des droits sociaux et le gouvernement algérien a attiré



notre attention sur les difficultés rencontrées par certaines de ces personnes et nous l'avons bien noté», a déclaré M. Jacquot.

Il a assuré que ce problème sera inscrit dans le rapport final de la mission

ticulièrement les immigrés algériens et leurs conditions de vie en France».

«Nous avons fourni toutes les informations nécessaires à cette délégation avant de l'exhorter à oeuvrer pour améliorer les conditions de vie des membres de la communauté nationale établie en France notamment les personnes retraitées et âgées», a-t-il poursuivi.

M. Sahli a rappelé que ces personnes «ont, à une certaine période de leur vie, contribué avec efficacité à la prospérité de la France et dans le développement des relations entre les deux pays», affirmant qu'il n'était «pas acceptable» de les voir privées de certaines prestations médicales ou sociales.

Enfin, le secrétaire d'Etat a émis le souhait que les recommandations de cette mission «soient dans l'intérêt des immigrés retraités algériens».

DESTINÉS À OFFICIER DANS DES MOSQUÉES EN FRANCE

Formation en langue française au profit de 40 imams

Quarante imams retenus par le ministère des Affaires religieuses et du Wakf pour officier dans des mosquées en France bénéficient d'une formation en langue française de 15 jours au niveau de l'Institut de lecture coranique d'Alger.

Le directeur des études juridiques et de la coopération au ministère des Affaires religieuses et du Wakf, M. Abderrazak Sabkak, a indiqué à ce propos

que cette première session du genre s'inscrivait dans le cadre de la «stratégie pour un choix idéal des imams dépeçés, dans un premier temps, à la mosquée de Paris dans le cadre de la coopération entre l'Algérie et la France en coordination avec l'ambassade de France à Alger et l'Institut français des langues».

Un programme permettant aux imams concernés de mieux connaître

les lois de la République française et aider les musulmans de France à pratiquer leur culte en enseignant au niveau des mosquées a été tracé dans ce sens, a-t-il ajouté.

En vertu d'une convention signée en 2005 entre les deux pays, l'Algérie apporte son aide aux musulmans de France dans l'exercice de leur culte à travers le détachement dans ce pays d'imams «qualifiés».

ALGÉRIE-ESPAGNE

Un nouveau forum d'affaires algéro-catalan le 2 juin à Alger

Un nouveau forum d'affaires algéro-catalan est prévu début juin prochain à Alger, dans le prolongement de celui qui s'est tenu en mars à Barcelone, a-t-on appris hier auprès de l'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (Aniref).

Cette rencontre, organisée par l'Aniref, verra la participation d'une délégation d'opérateurs économiques catalans conduite par les ministres de l'Entreprise et de l'emploi et du territoire et de la durabilité du gouvernement catalan.

Plusieurs protocoles d'accords et de partenariats seront signés lors des travaux de ce forum qui se tiendra sous le haut patronage des ministres des deux pays.

En marge des travaux, des rencontres d'affaires sont prévues portant essentiellement sur les secteurs

du BTP, des matériaux de construction, de l'industrie agro-alimentaire, machinisme agricole, équipements industriels électro-nique et électrique, précise la même source.

Plus de 80 entreprises algériennes des secteurs public et privé avaient participé au précédent forum, destiné à explorer les opportunités de partenariat avec leurs homologues espagnoles.

La rencontre était axée sur le climat des affaires en Algérie et les opportunités d'investissement en Algérie, les moyens d'intensifier les échanges commerciaux entre les deux pays, ainsi que des témoignages d'entreprises catalanes présentes en Algérie.

L'objectif de cette rencontre était l'échange d'expériences dans la création des zones industrielles, avait indiqué la Directrice génér-

rale de l'Aniref, Mme Hassiba Mokraoui. L'Aniref veut tirer profit du «savoir-faire espagnol dans la création de polygones industriels» (parcs industriels de nouvelle génération), un segment dans lequel l'organisme algérien a des contacts avec plusieurs

établissements espagnols pour d'éventuels projets communs, avait-elle affirmé à l'APS. L'Algérie compte créer 42 nouvelles zones industrielles pour un investissement total de 88 milliards de DA, rappelle-ton.

TRAVAUX PUBLICS

La coopération algéro-portugaise renforcée

Le ministre des Travaux publics, M. Amar Ghoul, s'est entretenu hier avec l'ambassadeur du Portugal à Alger, M. Antonio Gamito, des moyens de consolider les relations bilatérales notamment dans le domaine des travaux publics, indique un communiqué du ministère. Les discussions entre les deux parties ont porté notamment sur «les moyens d'identifier les domaines prioritaires de coopération, à travers l'intensification et le développement des relations de coopération

d'intérêt commun et l'échange d'expériences», selon le communiqué.

La rencontre a porté également sur les moyens de hisser un partenariat «gagnant-gagnant» entre les deux pays. En marge de cette rencontre, M. Ghoul et le diplomate portugais se sont félicités de «la dynamique remarquable qui caractérise les relations algéro-portugaises, favorables au développement des perspectives conjointes et des intérêts partagés», ajoute la même source.

ALGÉRIE-QATAR Le commandant de la Gendarmerie nationale en visite au Qatar



Le commandant de la Gendarmerie nationale, le général major Ahmed Bousteila, effectue, à partir de d'aujourd'hui, une visite de travail aux forces de sécurité intérieure qataries à Lekhwiya (Qatar), a indiqué hier le commandement de la Gendarmerie nationale dans un communiqué.

Le général major Bousteila, qui sera accompagné d'une délégation de hauts cadres de la Gendarmerie nationale, effectue cette visite à l'invitation d'El-Cheikh Abdallah Ben Nasser Ben Khalifa Al-Thani, ministre d'Etat des Affaires intérieures et le commandant des forces de sécurité intérieure à Lekhwiya.

Au cours de son séjour au Qatar, le commandant de la Gendarmerie nationale s'entretiendra avec son homologue qatari sur les «questions d'intérêt commun», afin de «conjurer leurs efforts pour une lutte efficace contre les différentes formes de criminalité et afin de garantir la sécurité des personnes et des biens». Les responsables des deux institutions auront également à traiter de la coopération opérationnelle et de l'échange d'expériences dans plusieurs domaines liés à la sécurité publique.

A cette occasion, le général major Ahmed Bousteila «s'intéressera de près à cette institution qui partage les mêmes préoccupations de la sécurité publique et de la lutte contre la criminalité avec la Gendarmerie nationale». La coopération entre les forces de sécurité intérieure qataries et la Gendarmerie nationale algérienne a connu «beaucoup de progrès» durant les dernières années, suite aux visites effectuées par le commandant de la Gendarmerie nationale au Qatar, le 16 décembre 2010, dans le cadre de l'échange d'expériences professionnelles dans plusieurs domaines, rappelle la même source.



SANTÉ DU
PRÉSIDENT...
FRONT SOCIAL...
TENTATIVES DE
MANIPULATION...

La rumeur à bout de souffle !

Kamel Cherif

Le Premier ministre Abdelmalek Sellal s'est voulu rassurant et serein lors de sa sortie à Laghouat, appelant les Algériens à continuer de défier les oiseaux de mauvais augure, lesquels veulent semer la fitna et le désarroi dans le pays.

Le Premier ministre s'est exprimé sur la santé du président, mais aussi sur la situation dans le pays et la réalisation des projets lancés durant l'actuel plan quinquennal. Les Algériens sont assaillis quotidiennement par les mauvaises nouvelles : des grèves incessantes et interminables sont déclenchées par endroits, des informations alarmantes, non vérifiées et irresponsables sont distillées sur la santé du président de la République à qui, faut-il le rappeler, un repos a été prescrit. Il est en convalescence!

Ces informations ont trouvé des relais auprès de certains milieux pour les amplifier et leur donner une importance démesurée, alors qu'il y a plus important que cela. C'est le cas des incidents de Ghardaïa qui ont été exploités pour être amplifiés et présenté la paisible vallée du M'zab comme étant en flammes.

D'autres incidents similaires se sont produits dans d'autres wilayas et ont bénéficié d'un impact médiatique qu'il ne méritait pas réellement. Comme cela ne suffit pas pour déstabiliser le pays, des parties ont voulu allumer la mèche avec un pays voisin, en l'occurrence la Tunisie en faisant croire que l'Algérie s'immisce dans les affaires internes de ce pays, sous prétexte de lutter contre le terrorisme. Or, le respect de la souveraineté des pays est un des principes immuables de l'Algérie.

En somme, tous les moyens auront été utilisés et exploités à fond pour amener l'Algérie dans la zone de turbulences. A présent, c'est l'arme des grèves récurrentes qui est utilisée. Les secteurs en relation directe avec le service public et pouvant toucher l'ensemble des populations sont ciblés. Il s'agit de la santé et de l'enseignement. C'est pratiquement tous les Algériens qui sont concernés. L'objectif est clair, frapper les Algériens dans leur sérenité et quiétude.

Face à ces tentatives de secouer le pays, l'Etat répond par des mesures à même de maintenir le front social stable. L'encouragement de l'investissement et du développement au niveau local, les visites sur le terrain du Premier ministre à travers les wilayas, la relance des projets de construction de logements, notamment la réhabilitation de la formule AADL, sont autant de mesures qui redonnent de l'espoir à la population.

Les Algériens ne se sentent nullement concernés par ce qui est rapporté et avaient eu une réponse cinglante et sans équivoque aux parties ayant voulu importer en Algérie ce qui est appelé «le printemps arabe». Toutes leurs tentatives ont été soldées par des échecs cuisants.

La relance des projets de construction de logements, la suppression des taux d'intérêt bancaires dans le cadre de l'ANSEJ, la création d'emploi et la lutte contre la bureaucratie sont autant d'avantages que les Algériens ne sont pas prêts de troquer contre la stabilité du pays que des parties, alliées à des forces occultes, veulent vaincre que vaille saper.

RELIGION

Nouveaux projets de loi sur les associations à caractère religieux et sur les mosquées

Deux projets de loi sont au niveau du gouvernement, l'un pour réorganiser la création des associations à caractère religieux et l'autre pour réglementer la construction et la hiérarchisation des mosquées, a annoncé hier l'inspecteur général au ministère des Affaires religieuses et du Wakf, Mohamed Aissa.

Le projet de loi relatif aux associations à caractère religieux viendra combler «un vide juridique» parce que ces associations obéissaient à la loi 90-31 de 1990 qui régissait toutes les associations, quel que soit leur caractère, a précisé Mohamed Aissa, invité de la radio Chaîne III.

Parmi les 96 000 associations agréées à l'échelle nationale, «15 990 sont à caractère religieux», a souligné Mohamed Aissa.

Les nouvelles dispositions qui seront introduites sous forme de décrets présidentiels, permettront la création de plusieurs types d'associations à caractère religieux, a-t-il dit.

Il s'agit des associations dites «comités de mosquée» dont le rôle, entre autres, est la construction et l'entretien de la mosquée, des associations qui s'occupent de la création et de la gestion des écoles coraniques, et de celles dont la fonction s'intéresse à la zakat, sadaka, hadj et wakf. «Les églises relevant également de la vie associative et les associations à caractère religieux autre que musulman n'étaient pas conformes à la loi», a-t-il précisé.



«L'organisation des cultes n'est pas spécifique à l'Algérie et dans d'autres pays comme en France, par exemple, la création de lieux de culte est soumise au droit français», a insisté Mohamed Aissa. Le deuxième projet de loi déposé au niveau du secrétariat général du gouvernement, comportera des dispositions relatives à la construction et à la hiérarchisation des mosquées, a-t-il ajouté.

Ce texte vise à mettre la Grande mosquée d'Alger au sommet de la hiérarchie, suivie des mosquées au niveau des wilayas, des daïras, des communes. Au niveau des quartiers, les «moussalas» (lieux de prière) seront également organisées.

Une question relative à «l'apparition en Algérie, ces dernières années, des courants salafisme, wahabisme, chiisme, ahmedisme ou takfirisme», Mohamed Aissa a estimé que «la manifestation de ces sectes ne peut être qu'analyisée

comme une invasion étrangère». Il a cité en exemple l'ahmedisme, qui selon lui, est «une secte qui a une complicité avec des forces étrangères, comme le sionisme international».

Ces sectes visent à «déstabiliser le pouvoir en place, au Maghreb et dans le monde arabe» dans la mesure où «elles tentent de s'organiser en courants politiques», a-t-il souligné.

Au sujet des lieux de prière au niveau des campus universitaires, Mohamed Aissa a confirmé que «ça échappe au contrôle du département des Affaires religieuses» alors que, a-t-il précisé, c'est là «où les sectes agissent le plus pour l'endoctrinement des jeunes».

Dans ce sens, il a insisté sur la nécessité d'imposer une autorisation, délivrée par le ministère des Affaires religieuses, pour toute l'invitation d'un prédicateur étranger dans les universités algériennes.

BLIDA

Séminaire national sur les érudits de la Mitidja

Les travaux du premier séminaire national sur les érudits de la région de la Mitidja ont débuté, hier, à Blida, en présence du ministre des Affaires religieuses et du Wakf, M.Bouabdellah Ghlamellah.

«Cette rencontre a été organisée en guise de reconnaissance et de fidélité à nos ulémas et imams de la plaine de la Mitidja qui ont contribué à la préservation de l'identité algérienne», a indiqué le ministre à l'ouverture de cette rencontre. Appelant à faire de

cette manifestation une tradition annuelle, M.Ghlaïmellah a insisté pour que «la prochaine édition soit plus riche en impliquant l'ensemble des parties concernées, surtout que la Mitidja constitue un lieu de savoir et de savants», a-t-il dit. Les participants à ce séminaire de deux jours évoqueront le parcours de plusieurs savants religieux issus de la wilaya de Blida, tels Sid Ahmed Lekbir, fondateur de la ville de Blida, cheikh Ahmed Ben Kaddour, Abderrahmane

Djilali et Abdelkader Lecheb. L'ancien ministre des Affaires religieuses, D' M'hamed Ben Redouane, a évoqué, dans son intervention, le parcours de cheikh Abdelkader Lecheb, en rappelant que ce dernier avait été savant, imam à Bouïnan, enseignant le saint Coran à la zaouia de Chebli, membre du comité scientifique et mufti.

De son côté, le wali de Blida, M. Mohamed Ouchene a indiqué que les conférences programmées lors de ce sé-

minaire seront imprimées et offertes aux bibliothèques des mosquées et des centres culturels «afin de permettre aux jeunes de connaître la contribution de leurs ancêtres dans la préservation de leur identité musulmane». Le ministre devrait inspecter et inaugurer plusieurs structures relevant de son secteur lors de cette visite dans la wilaya de Blida.

La distribution de la zakat au profit des nécessiteux figure également au programme de M. Ghlaïmellah.

PROTECTION CIVILE

6181 interventions en 4 jours !

• 16 décès et 36 blessés dans 14 accidents de la circulation

Durant la période du 9 au 12 mai, les unités d'intervention de la Protection civile ont enregistré 6181 interventions essentiellement liées aux accidents de la route, accidents domestiques, évacuations sanitaires, extinctions d'incendies et dispositifs de sécurité.

A ce titre 14 accidents de la circulation ont causé le décès de 16 personnes sur les lieux des accidents et 36 autres blessés ont été traitées et évacuées vers les structures hospitalières par les éléments de la Protection civile à travers le territoire national. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Relizane

avec 3 décès et 4 autres blessés, suite à une collision survenue le 11 mai dernier sur le CW7 entre 2 véhicules légers au niveau de la commune d'El Hamri.

En outre, les agents de la Protection civile ont effectué plusieurs interventions pour procéder à l'extinction de 8 incendies urbain et industriels qui ont causé la mort de 5 personnes lors d'un incendie qui s'est déclaré dans une habitation en toile (tente) dans la wilaya de Tamanrasset ainsi que des gênes respiratoire et des brûlures à 8 autres personnes, 4 dans la wilaya d'El Tarf, 3 à Médéa et 1 personne dans la wilaya de

Tipasa. En ce qui concerne les interventions liées aux dispositifs sécuritaires, les agents de la Protection civile ont prodigué des soins puis procédé à l'évacuation de 42 personnes suite à une rencontre de football ayant opposé les clubs de Ferdjoua et son homologue Chahab Sidi Moussa (wilaya de Mila) dans la wilaya de Mila.

D'autre part, 4 morts par noyade dans des réserves d'eau dont 2 enfants dans la wilaya de Tissemsilt, 1 enfant à Biskra et un autre dans la wilaya de Mascara ont été enregistrés durant la même période.

MSP

Mokri insiste sur le «juste milieu», la réforme de l'action politique et l'unité nationale

Le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), M. Abderrezak Mokri, a affirmé, samedi à M'sila, que les mots-clés de son mandat à la tête du parti seront «de juste milieu, la modération, la réforme de l'action politique et l'unité nationale».



Au cours d'une cérémonie organisée par le bureau de wilaya du MSP à la Maison de la culture Guenfoud-Hamlaoui, M. Mokri a estimé que le juste milieu et la modération sont les «maîtres mots» de son parti qui aspire à se hisser au rang de «grande formation politique à l'échelle nationale et internationale».

Il a affirmé ce propos que son mouvement «ne versera pas dans l'extrémisme qui prêche l'action politique vindicative et destructrice» mais demeurera «modéré et soucieux de l'intérêt des Algériens et de l'unité nationale».

C'est seulement «sous la bannière de l'unité nationale que le MSP œuvrera à concrétiser le changement radical basé sur les valeurs du peuple algérien et non pas sur les

desideratas de certains», a déclaré M. Mokri, soulignant que son parti se positionne dans l'opposition conformément aux décisions de son conseil de la Choura.

«Notre parti a tenté d'opérer le changement au sein de l'alliance présidentielle mais en vain», a ajouté le leader du MSP, indiquant que sa formation politique a «accordé un autre délai au pouvoir en décidant de ne pas se retirer du gouvernement».

Le MSP «ne doit pas s'ostraciser mais plutôt œuvrer à attirer des compétences et des militants issus de toutes les catégories du peuple algérien», a encore affirmé M. Mokri, assurant que l'objectif futur du mouvement sera de «gagner l'électorat silencieux».

Djahid Younsi appelle les jeunes à préserver l'unité du pays



Le secrétaire général du mouvement El Islah, Mohamed Djahid Younsi, a appelé les jeunes, samedi en fin d'après-midi lors d'un meeting à Zeribet El Oued (Biskra) à «préserver l'unité du pays, legs des martyrs».

S'exprimant lors d'un meeting tenu à la maison de jeunes de cette localité, en présence de militants de son mouvement, M. Younsi a considéré que la «mission et le devoir de préserver le pays, son unité et sa stabilité incombe à la génération postindépendance». Le SG du mouvement El Islah, soutenant qu'il est «en-

roné de penser, cinquante ans après l'indépendance, que le pays est à l'abri des menaces», a indiqué que «préserver le pays, c'est également veiller à l'applications des principes du 1^{er} Novembre, avec l'édification d'un Etat social, dans le cadre des principes de l'Islam».

Evoquant la commémoration des massacres du 8-Mai-1945, il a indiqué que le fait de se remémorer le «chiffre effarant des victimes» constitue pour les générations actuelles une invitation à «tirer des leçons du passé glorieux de l'Algérie».

Mme Hanoune annonce une initiative avec l'UGTA pour faire face à toute ingérence étrangère

La secrétaire générale du parti des travailleurs (PT), Mme Louisa Hanoune, a annoncé, vendredi à Alger, une initiative conjointe avec l'Union générale des travailleurs algériens (Ugta) pour «faire échec à toute tentative d'ingérence étrangère dans les affaires du pays».

Mme Hanoune qui s'exprimait à l'ouverture la session du comité central du parti a indiqué avoir eu des concertations avec le secrétaire général de la Centrale syndicale, Abdelmadjid Sidi Saïd autour d'une «mobilisation générale» pour faire échec à toute tentative d'ingérence étrangère dans les affaires du pays.

Dans le même contexte, elle a qualifié de «provocation» les déclara-

tions du secrétaire général du parti marocain de l'Istiqlal, Hamid Chebat, membre du gouvernement marocain sur «des territoires marocains usurpés par l'Algérie» (Bechar et Tindouf).

Par ailleurs, la responsable du PT qui a évoqué la révision de la constitution, a déploré que «certains partis ont lié leur propositions au seuil nombre de mandats présidentiels».

La session ordinaire du comité central du PT procédera deux jours durant à l'examen des activités du parti et l'évaluation de la mise en œuvre du programme d'action concernant les questions organisationnelles.

APS



JEUNESSE

M. Mellah prône l'utilisation réfléchie des infrastructures de jeunesse

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse, Belkacem Mellah, a de nouveau insisté, vendredi soir à partir de Kais (Khencela), sur une «utilisation réfléchie, des infrastructures destinées à pratiquer du sport et à la jeunesse».

Ces infrastructures, fruits d'importants investissements de l'Etat, doivent constituer «des pôles de proximité attractifs pour des activités saines et épanouissantes et non pas seulement des endroits où l'on ne fait que passer le temps», a souligné M. Mellah au cours d'une visite de travail dans la wilaya de Khencela.

À cours de son inspection de la maison de jeunes Mohamed-Zouaghli de Kais, le secrétaire d'Etat a également mis en exergue la nécessité pour ces infrastructures de s'ouvrir sur l'environnement en entretenant des relations «utiles» avec les institutions publiques et le mouvement associatif versé dans les activités et la prise en charge des jeunes.

Le chef-lieu de wilaya, M. Belkacem Mel-Jah, réitérant les mêmes orientations, a souligné en inspectant le complexe de proximité Abdelhamid-Zerouali que ces structures se doivent également de «permettre aux jeunes d'extérioriser leurs savoir-faire et leur créativité», de sorte, a-t-il dit en substance, de les extraire aux tentations déviantes.

Le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse poursuivra, samedi, sa visite de travail à Khencela en inspectant des infrastructures de jeunesse dans la daïra de Bouhmama, à l'extrême-nord de la wilaya.

Généraliser l'internet aux établissements de jeunesse

Le secrétaire d'Etat auprès du ministère de la Jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse, Belkacem Mellah, a souligné samedi à Chélia (Khencela), que l'outil internet doit être généralisé dans tous les établissements de jeunesse.

Le secrétaire d'Etat qui se trouvait dans la commune montagneuse de Chélia, relevant de la daïra de Bouhmama, a fait état d'un projet de «conseils communaux de la jeunesse», qui devra être présenté devant le gouvernement.

A Bouhmama, M. Mellah a inspecté le chantier de réalisation d'une salle de sports, dont le taux de réalisation est de 80%, où il a appelé à achever les travaux et son équipement avant la fin de l'année.

Dans la même commune, M. Mellah a visité une auberge de jeunesse dont il a apprécié l'architecture, et qui compte parmi les cinq meilleures réalisations du genre, dans le pays, a-t-on appris des responsables concernés.

Avant de quitter la wilaya de Khencela, le secrétaire d'Etat a annoncé l'organisation prochaine d'un festival national consacré au chanteur Ali El Khenceli, en coordination avec la direction de la jeunesse et des sports et la direction de la culture.

APS

TOURISME

Plus de 6 millions d'estivants attendus sur les plages d'Alger en 2013

Près de 6 millions d'estivants sont attendus sur les plages du littoral algérien durant la saison estivale qui débutera du 1er juin au 30 septembre, a annoncé le directeur du tourisme de la wilaya d'Alger M. Salah Bouaâkmoum. Dans un entretien avec l'APS, M. Salah Bouaâkmoum a rappelé toutes les actions entreprises par la commission de préparation et d'organisation de la saison estivale 2013 afin de «réunir les meilleures conditions d'accueil et d'hébergement aux estivants».

Il a précisé à ce propos, que le nombre des plages ouvertes à la baignade au niveau de la wilaya d'Alger, était de «67», soulignant que «quatre autres viendront s'ajouter après aménagement et équipement de moyens indispensables».

«La commission de préparation et d'organisation de la saison estivale relevant de la wilaya et composée de plusieurs secteurs concernés, s'emploient à doter les plages de structures nécessaires dont les postes de sûreté, les parkings, l'eau potable, les cabines de plages, les douches et la surveillance». Evoquant la propreté sur les plages, M. Bouaâkmoum a affirmé qu'«une vaste opération de nettoyage est actuellement menée sur plusieurs plages d'Alger, outre la campagne de nettoyage prévu dans les tous prochains jours sur les plages Khelloufi 1 et 2, Bordj El Bahri et Sidi Fredj».

A cet effet, des moyens destinés au nettoyage des plages et ramassage des déchets seront mobilisés en sus d'emplois provisoires en direction de près de 600 jeunes, a-t-il poursuivi avant d'ajouter que pour cette saison, plus de 3 500 emplois permanents dans différentes activités touristiques seront créés.

Depuis le mois de janvier, des analyses sont effectuées pour déterminer la qualité des eaux de baignade. D'autre part, les analyses sont confiées à l'Agence de promotion et de protection du littoral, au bureau d'Alger «Herba» et à l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable.

Et en prévision du mois de Ramadhan qui coïncide cette année avec la saison estivale, la wilaya d'Alger envisage d'intensifier les prestations touristiques en direction des familles en quête de loisirs et de récréation à travers le renforcement des moyens de transport, l'éclairage public et les programmes culturels.

12 000 lits renforceront le parc hôtelier national d'ici à la fin de l'année

M. MOHAMED-AMINE HADJ SAÏD À TELAGHMA

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre du Tourisme et de l'artisanat, chargé du tourisme, M. Mohamed-Amine Hadj Said, a souligné samedi à Telaghma (Mila) la nécessité d'accompagner en permanence les projets liés au tourisme thermal.



Accompagner en permanence les projets liés au tourisme thermal

«Il faut apporter aux tenants de projets touristiques l'aide technique nécessaire pour relancer et gérer les activités des structures touristiques très prisées par des visiteurs en quête de cure et détente», a-t-il dit.

M. Hadj Said a rappelé, à ce propos, que le gouvernement a mobilisé un montant de 12 milliards de dinars pour la rénovation de huit stations thermales à l'échelle nationale.

Le secrétaire d'Etat a visité deux stations thermales privées, près de la mechia Semara, dans la commune de Telaghma, où, depuis 1990, une évolution constante de l'exploitation des sources d'eau chaude qui y jaillissent à 50 et 55° C, est observée.

Selon le président de l'assemblée populaire communale de Telaghma, la commune compte aujourd'hui 10 structures thermales qui attirent des curistes de toutes les wilayas de la région. Certaines font actuellement l'objet, a-t-il ajouté, des extensions visant à y implanter

des espaces d'hébergement et de repos. Le secrétaire d'Etat a salué ces initiatives qui s'orientent vers l'amélioration de la qualité des prestations fournies et des conditions d'accueil.

La wilaya de Mila renferme une vingtaine de stations thermales exploitées de manière traditionnelle, dont sept sont en cessation d'activités.

Lors de l'inspection du projet de réalisation d'un hôtel de 34 lits, en phase d'achèvement à l'entrée de la ville de Tadjenjanet, le secrétaire d'Etat a souligné que des conventions ont été signées avec six banques pour financer les projets d'établissements hôteliers. Il a également mis l'accent sur l'importance de recruter des personnels qualifiés pour améliorer le niveau de management de ces établissements. Quarante (40) projets d'hôtels sont en voie de réalisation à Mila. Ils devraient permettre de porter la capacité d'accueil, actuellement jugée très réduite, à 600 lits d'ici à la fin de l'année en cours, a indiqué le directeur du tou-

risme. Au barrage de Beni Haroun, le secrétaire d'Etat chargé du tourisme a suivi la présentation d'un exposé sur les potentialités locales du secteur et sur les actions projetées, notamment sur les berges de ce grand ouvrage hydraulique.

Sur site, M. Hadj Said a appelé à l'encouragement du tourisme domestique et au soutien des agences de voyage avant de présider une cérémonie de distribution d'actes de concession signée entre le ministre du tourisme et des établissements touristiques actifs dans cette wilaya qui compte 14 sources thermales sur les 216 recensées à l'échelle nationale. Dans une déclaration à la presse, le secrétaire d'Etat a souligné «l'urgence d'adopter un schéma directeur d'aménagement touristique afin de définir, dans la wilaya de Mila, les priorités dans la relance du secteur».

M. Hadj Said a clôturé sa tournée dans la wilaya par la visite du projet d'un hôtel au chef-lieu de wilaya, ainsi que le vieux noyau de cette cité séculaire.

Le délégué régional de l'Office national algérien du tourisme (Onat) à Annaba, M. Mohamed-Cherif Djebbari, a estimé samedi à Biskra, que l'information de proximité est «une boussole indispensable» pour gérer et promouvoir le tourisme intérieur.

Ce professionnel du tourisme a indiqué à l'APS, en marge d'une conférence sur «le rôle de l'information pour promouvoir le tourisme intérieur», que le «travail de communication, au plus près du public et des partenaires du tourisme, joue le rôle d'animation dans le développement du secteur qui entraîne la consommation et la promotion des services».

Il a également souligné que les représentants locaux des médias ont «la possibilité et les moyens de mettre en exergue le potentiel touristique local et d'agir pour orienter la consom-

mation et le développement du produit touristique».

Selon M. Mohamed Bensmara, responsable de l'Onat de Biskra, la wilaya des Zibans recèle des «ressources exceptionnelles» en matière de tourisme, compte tenu de la concentration d'un patrimoine particulièrement riche, constitué de sites naturels, historiques, thermaux et religieux.

Le même responsable a également cité le musée de la wilaya VI historique, les bains de Hammam Salihine de la ville de Biskra, les sommets de Djemora et d'Aïn Zaâtou, le mausolée d'Okba Ibn Naffâ, compagnon du Prophète (Qss), dans la ville éponyme.

Cette rencontre, placée sous le slogan «Qu'il est beau, mon pays!», a également donné lieu à une exposition de l'artisanat traditionnel, poterie, céramique, dérivés du palmier et des dattes de la région.

L'information de proximité, «boussole» du tourisme intérieur

Le parc hôtelier national sera renforcé, d'ici à la fin de l'année en cours, par 12 000 lits supplémentaires, a déclaré samedi à Beni Haroun (Mila) le secrétaire d'Etat chargé du tourisme, M. Mohamed-Amine Hadj Said.

Ces nouveaux lits, dont 5 000 ont été réceptionnés, porteront les capacités d'accueil des infrastructures hôtelières du pays à 114 000, a ajouté M. Hadj Said au cours de sa visite dans la wilaya de Mila. A la veille de l'ouverture de la saison estivale, le secrétaire d'Etat a mis l'accent sur la nécessité de donner la priorité, dans la gestion des

plages, «aux professionnels» afin d'assurer, a-t-il précisé, «une meilleure qualité de service».

Il a également fait part de «mesures motivantes» prises par son département pour «faciliter les séjours des vacanciers venant des villes d'Asie et d'Afrique».

Rappelant que pour la 4ème année consécutive la saison estivale coïncidera avec le mois sacré de Ramadan, M. Hadj Said a appelé à «encourager les activités sur les plages après la rupture du jeûne».

APS

COMMERCE

Près de 25 000 sociétés sont conformes aux nouvelles dispositions de la période de validité du registre de commerce

«23 258 importateurs (revende en l'état) et 1 090 commerçants étrangers de détail, soit un total de 24 348 qui exercent conformément aux nouvelles dispositions de l'arrêté du 13 juin 2011», a précisé la même source.

L'application de l'arrêté du 13 juin 2011, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011, fixant la durée de validité de l'extrait du registre du commerce délivré aux assujettis pour l'exercice de certaines activités a débuté en août 2011. L'opération de mise en conformité des opérateurs déjà inscrits a été clôturée fin décembre 2012.

Cette opération a concerné deux catégories d'entreprises : les importateurs (revente en l'état) et le commerce de détail exercé par les étrangers. Selon le Cnrc, 17 726 importateurs ont régularisé leur situation et 5 532 nouveaux se sont immatriculés depuis l'assainissement engagé par le biais de l'arrêté du 13 juin 2011. Sur les 35 518 sociétés relevant de la première catégorie et concernées par le renouvellement et la mise en conformité du registre de commerce, 15 354 sociétés n'ont pas procédé à la prorogation de la validité de ce document, alors que 2 438 ont annulé leurs registre de commerce.

Près de 25 000 sociétés exercent conformément aux nouvelles dispositions de l'arrêté ministériel de limitation de l'extrait du registre du commerce à deux années renouvelables, a indiqué le Centre national du registre du commerce (Cnrc).



FINANCES

La FINALEP veut augmenter son capital en s'associant avec un investisseur sud-africain

La Financière algéro-européenne de participation (Finalep) compte augmenter sa position financière en ouvrant son capital à un important investisseur sud-africain, a affirmé à l'APS Omar Belaid, directeur général de cet établissement spécialisé dans le capital investissement.

«Nous sommes en contact avec un établissement financier sud-africain de renommée mondiale pour contribuer à l'augmentation du capital de la Finalep», a précisé M. Belaid, sans nommer cet investisseur sud-africain, ni indiquer le niveau de cette participation. Le capital social de la Finalep est estimé actuellement à 190 millions de dinars, dont 40% détenus par la Banque de développement (BDL), 20% par le Crédit populaire algérien (CPA), 28,6% par l'Agence française de développement (AFD) et 11,4% par la Banque européenne d'investissement (BEI), a précisé M. Belaid, ajoutant que les parts de la BEI (21 millions DA) qui s'est retirée de cette association ont été reprises par la BDL et le CPA. Le patron de la Finalep a reconnu que ce niveau demeure très faible par rapport à la demande potentielle en financement à l'investissement, soulignant qu'il faudrait atteindre au moins un (1) milliard de dinars pour répondre à la demande potentielle du marché interne en matière de capital investissement. S'agissant du futur partenaire, M. Belaid a indiqué qu'une première rencontre a eu lieu début 2013 à Alger entre ses représentants et des responsables de la Finalep. «Les résultats de cette première ren-

contre étaient encourageants. Les Sud-Africains sont intéressés par ce partenariat et nous sommes convenus pour une seconde rencontre prochainement», a noté M. Belaid qui a souhaité voir ce partenariat se concrétiser avant fin 2013. «Ce qui nous intéresse le plus c'est de pouvoir augmenter le capital de la Finalep en vue de relancer ses activités de financement», a-t-il insisté, estimant que la piste sud-africaine constitue actuellement «la meilleure piste».

La Finalep a été créée en 1991 à l'initiative de la BDL et du CPA en partenariat avec l'AFD et la BEI pour promouvoir le capital investissement, un créneau de financement qui n'a pas rencontré trop de succès en raison surtout de la réticence des investisseurs à l'idée de devoir s'associer avec un partenaire pour la gestion de leurs entreprises.

Considérée parmi les plus anciens établissements financiers opérant dans ce mode de financement, la Finalep s'est vue attribuer en mars 2011 la mission de contribuer au financement des PME au terme d'une convention entre le ministère des Finances et les sociétés de capital investissement de la place en application des mesures prises lors du Conseil des ministres réuni en février de la même année.

Elle a été chargée de financer les PME de six wilayas : Tipasa, Sétif, Skikda, Jijel, Sidi Bel Abbès et El Bayadh. Deux années après, aucune opération de financement n'a été concrétisée par ce dispositif, selon M. Belaid.

INDUSTRIE

Appel à une application stricte du code des marchés publics pour rationaliser les dépenses

Les participants à un colloque régional sur «l'organisation et la mise en œuvre des marchés publics» ont appelé, samedi à Souk Ahras, à une «application stricte des textes» régissant le code des marchés publics afin de «rationaliser les dépenses publiques».

Un expert spécialisé dans les finances publiques, M. Moncef El Djazaïri, a affirmé, devant une vingtaine de directeurs des Chambres de l'artisanat et des métiers (CAM) des wilayas de l'Est et du Sud-Est du pays, que le code des marchés publics «encadre l'intervention des CAM dans les volets des travaux publics, l'opération d'acquisition de fournitures par les artisans et des études». M. El Djazaïri a présenté, dans la salle des délibérations de l'Assemblée populaire de wilaya de Souk Ahras, M. Riadhi Bouzerna, a indiqué, pour sa part, que cette rencontre vise essentiellement à «unifier les concepts» autour du code des marchés

publics, précisant que le document constitue «une véritable feuille de route» pour les CAM, dans l'acquisition d'équipements. Il a invité, dans ce contexte, les directeurs des CAM à «consulter les experts du domaine des finances publiques au cas où des difficultés dans l'application des codes de marchés surgissent». Affirmant que la bonne utilisation des fonds publics «passe nécessairement par la transparence dans l'octroi des marchés publics, la consultation et la reddition de comptes», cet expert a détaillé le concept de marché public et précisé le champ de compétence des directeurs des CAM dans l'application du code des marchés publics. Le directeur de la CAM de la wilaya de Souk Ahras, M. Riadhi Bouzerna, a indiqué, pour sa part, que cette rencontre vise essentiellement à «unifier les concepts» autour du code des marchés

publics, «débattre de l'essentiel des obstacles rencontrés sur le terrain» en engageant une réflexion quant aux «solutions les plus appropriées», de façon, a-t-il précisé, d'assurer «un bon déroulement des différentes étapes des projets chapeautés par les CAM».

La rencontre, a-t-il ajouté, constitue l'occasion d'aborder l'arrêté interministériel (Formation et enseignement professionnels-tourisme et artisanat) portant sur l'accès au statut d'artisan, ainsi que l'arrêté ministériel concernant l'aide financière octroyée par le fond national de promotion de l'artisanat. Les travaux de ce colloque régional, initié par la CAM, se poursuivront dimanche avec au programme un débat autour de la législation en vigueur en matière fiscale en ce qui concerne les établissements à caractère industriel et commercial.

Plus de 181 000 entreprises créées en 2012

Plus de 181 000 nouvelles créations d'entreprises ont été enregistrées en 2012, générant plus d'un million de postes d'emploi, a-t-on appris dimanche auprès du Centre national du registre du commerce (Cnrc).

«En 2012, le bilan des activités en matière d'inscription au registre du commerce fait ressortir un nombre global (immatriculations, modifications, radiations et réimmatriculations) qui s'élève à 339 310 dont 181 150 créations nouvelles d'entreprises», a précisé la même source.

Sur le total de ces nouvelles entreprises, 166 342 (91,8%) ont été créées par des personnes physiques et 14 808 (8,2%) sont des personnes morales ou des sociétés.

Comparativement à 2011, les nouvelles immatriculations sont en hausse de 10,7% (14 808) pour les personnes morales et en baisse de 28,8% pour les personnes physiques.

Par secteur d'activité, près de la moitié des nouvelles entreprises (42,9%), soit 77 713 entreprises exercent dans les services, 63 403 (35%) dans le commerce de détail, 27 173 (15%) dans le Btp et l'industrie, 7 246 (4%) dans le commerce de gros, 5 072 (2,8%) dans l'import-export et 543 (0,3%) dans la production artisanale.

«L'emploi généré par ces nouvelles créations est estimé à un peu plus d'un million», a soutenu le Cnrc.

Une hausse significative du nombre des commerçants en 50 ans

Selon le Cnrc, le tissu économique national est composé, à fin 2012, de 1 596 352 commerçants inscrits au registre du commerce, en hausse de 5,3% par rapport à 2011, soit 79 710 nouveaux inscrits.

«Ce nombre de nouveaux commerçants représente un taux appréciable en termes de création d'entreprises», a estimé le CCnrc.

Sur les 1 596 352 commerçants recensés, 1 457 548 soit 91,3% sont des personnes physiques, alors que les personnes morales ne représentent que 8,7% du nombre total, soit 138 804.

Ces commerçants exercent pour la majorité dans les wilayas du Nord, et Alger demeure la plus importante en matière d'implantation des opérateurs économiques avec plus de 207 000 opérateurs, alors que les wilayas du Sud enregistrent une très faible densité opérateurs économiques avec des taux inférieurs à 1% du total national.

Le nombre total des commerçants inscrits au registre du commerce durant les 50 dernières années a été multiplié par 13,5 passant de 118 936 en 1962 à 1 596 352 en 2012.

«De cette situation découle une meilleure couverture du marché puisque le ratio est passé de 1 commerçant pour 90 habitants en 1962 à 1 commerçant pour 23 habitants en 2012», a relevé le Cnrc.

Durant cette période, le nombre de commerçants a connu une progression continue, ponctuée par des taux assez significatifs pour certaines périodes.

Une augmentation de 217% du nombre des commerçants a été enregistrée entre 1982 et 1992 qui correspond à la phase de libéralisation de l'activité économique, suite à la suppression du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

Une autre hausse significative, mais moins importante que celle de la première décennie, a été enregistrée entre 2002 et 2012, avec un taux de 105% d'augmentation, conséquence du lancement des réformes visant la relance économique du pays.

SÉTIF L'agresseur d'un conducteur sous les verrous

L'auteur d'un vol avec violence, suivie d'agression et destruction volontaire des biens d'autrui dont a été victime le conducteur d'un véhicule dans la wilaya de Sétif a été arrêté dernièrement par les éléments de la neuvième sûreté urbaine de la wilaya quelque temps seulement après avoir commis son délit.

L'enquête a été diligentée par les éléments de la Sûreté nationale suite au signallement d'un citoyen faisant état de la présence d'un individu étendu devant son véhicule et portant des traces visibles de blessure sur le corps. Aussitôt avisés, les policiers ont déclenché une vaste opération de recherches autour du périmètre de l'agression qui s'est soldée par l'identification et l'arrestation de l'auteur du vol, ce qui a permis la récupération des objets dérobés à la victime (poste radio, amplificateur de son et téléphone mobile).

Présenté devant le procureur de la République, le mis en cause a été placé en détention provisoire.

EL EULMA Le dealer de la cité Bourefref sous les verrous

Dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiants, les éléments de la première sûreté urbaine d'El Eulma ont mis fin dernièrement aux agissements d'un dealer qui sévissait au niveau de la cité Bourefref. Agissant sur la base d'informations faisant état de l'implication d'un individu dans un trafic de drogue, les éléments de la Sûreté nationale ont placé le suspect en question sous surveillance policière ce qui a permis aux enquêteurs de rassembler les éléments nécessaires à son inculpation. Munis d'un mandat de perquisition, les policiers ont procédé à la fouille de son domicile, ce qui a permis la découverte de 414 grammes de cannabis dissimulé au fond d'un puits ainsi que d'une somme d'argent qui représente le revenu de son commerce illégal estimé à 33650 DA.

Après formalisation de la procédure judiciaire, le mis en cause a été présenté devant le procureur de la République qui a ordonné sa mise en détention provisoire.

Un réseau de 4 cambrioleurs démantelé par la police

Les éléments de la brigade mobile de police judiciaire d'El Eulma ont neutralisé dernièrement un réseau de cambrioleur composé de 4 individus soupçonnés d'avoir participé à une série de vols par effractions perpétrés dans plusieurs entrepôts et magasins dans cette localité, a indiqué un communiqué de la cellule de communication de la sûreté de wilaya de Sétif. Suite à une plainte enregistrée par les services de la quatrième sûreté urbaine d'El Eulma, concernant le cambriolage d'un entrepôt d'appareillages de téléphone mobile, les éléments de la Sûreté nationale ont diligenté une enquête qui s'est soldée par l'identification et l'arrestation de l'un des cambrioleurs, un repris de justice qui faisait également l'objet d'une condamnation par contumace à 6 mois de prison ferme pour son implication dans une tentative de vol. Les investigations entamées par les enquêteurs ont permis l'identification et l'arrestation de 3 autres cambrioleurs qui avaient en leur possession 18 comprimés de psychotropes. Présenté le même jour devant le procureur de la République, les 4 mis en cause ont été placés en détention provisoire.

TISSEMSILT : BILAN DE LA SÛRETÉ NATIONALE 21 dealers sous mandat de dépôt durant le mois d'avril 2013

OULD SIDI AMAR

Durant le mois d'avril 2013, le service de wilaya de la police judiciaire relevant de la Sûreté de wilaya de Tissemsilt a recensé un nombre de 110 affaires impliquant 126 individus dont 21 ont été placés en détention, 99 ont été appelés à comparaître en citation directe et 6 laissés en liberté provisoire.

Dans la seule rubrique des coups et blessures volontaires (CBV), pas moins de 29 affaires ont concerné 45 personnes y impliquées dont 2 ont été placées en détention et 43 ont été appelées en citation directe.

Ces affaires constituent le gros des activités de la police suivie de celles relatives aux vols où il a été enregistré 28 affaires impliquant 20 individus pour



lesquels 7 personnes ont été placées en détention, 11 ont eu une citation directe et deux personnes sont en état de fuite et restent recherchées par les services de police.

Dans le chapitre menaces, insultes et agressions verbales figurent pas moins de 27 affaires dans lesquelles étaient impliqués 30 individus. Dans le même registre, la police judiciaire a enregistré durant le même mois 10 affaires relatives aux destructions de biens d'autrui

avec 7 personnes impliquées. Au chapitre de la sécurité routière, les agents de la circulation ont relevé 603 infractions, dont 38 atteintes au code de la route, 21 accidents ayant fait 26 blessés dont 11 mineurs, comme il a été procédé au retrait de 207 permis de conduire.

Concernant la police de l'urbanisme et de l'environnement, 24 affaires ont été traitées dont 16 pour construction sans permis et 4 démolitions ont été ordonnées par les autorités locales.

SELON UN BILAN DE LA DGSN 70% des affaires d'atteinte aux personnes enregistrées durant le mois de mars résolues par la police

51 851 affaires d'atteinte aux personnes impliquant 4 250 individus ont été enregistrées dont 4 101 affaires ont été résolues, représentant un taux de résolution de 70% durant le mois de mars dernier selon un bilan des services de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Durant la même période, 12 affaires d'homicide volontaire ont été enregistrées dont 11 résolues, ce qui représente un taux de résolution de 92%, soit une baisse de 25% par rapport au mois de février dernier où il a été enregistré 18 affaires dont 88% résolues.

TÉBESSA Saisies de 85 000 paquets de cigarettes et de 13 800 boîtes de tabac de chicha

Dans le cadre de la lutte contre le crime sous toutes ses formes et plus particulièrement ceux qui portent préjudice à l'économie nationale, les éléments de la sûreté de wilaya de Tébessa ont fait avorter lors de deux opérations distinctes la tentative de contrebande de 85 000 paquets de cigarettes et de 13 800 boîtes de produits utilisés comme tabac dans la chicha (narguilé), a indiqué hier un communiqué de la DGSN.

A cet effet, 85 000 paquets de cigarettes ont été saisis et 2 individus âgés de 29 et 37 ans ont été arrêtés par les éléments de la sûreté de daïra de Morsott



lors de l'interception d'un camion de marque Isuzu sur la RN16 qui relie Té-

bessa à Souk Ahras. Dans la même journée, lors d'un point de contrôle dressé à l'entrée de la ville de Tébessa, les éléments de la Sûreté nationale ont intercepté un véhicule de marque Hyundai dont la fouille a donné lieu à la découverte de 13 800 boîtes de produits utilisés comme tabac dans la chicha(narguilé) destinée à la contrebande.

Le véhicule et la marchandise saisie ont été remis au service des douanes tandis que l'individu arrêté a été présenté devant le procureur de la République qui a ordonné sa mise en détention provisoire.

JUSTICE Appel à la mise en place d'une commission d'évaluation de la mise en œuvre des réformes du secteur

Le bâtonnier d'Alger, Me Abdelmadjid Sellini, a plaidé samedi à Alger pour la mise en place d'une «nouvelle» commission pour l'évaluation de la mise en œuvre des réformes en cours du secteur de la Justice.

Me Sellini qui intervenait à l'ouverture des travaux de l'Assemblée générale de l'organisation qui compte près de 6 000 adhérents, a affirmé que cet appel émanait de «la conviction des avocats que leurs conditions de travail sont difficiles outre les dépassements et obstacles rencontrés au sein des tribunaux», d'où la nécessité de la mise en place d'une «nouvelle» commission d'évaluation des réformes engagées. Cette commission a pour mission «de sonder les

citoyens et les différents acteurs sur le processus de réformes de la Justice», a-t-il ajouté exprimant son souhait de voir la promulgation d'une nomenclature ou d'une loi relative aux droits de la défense incluant notamment les droits des justiciables».

Parmi les recommandations escomptées, souligne Me Sellini, «l'impérative présence de l'avocat en cas de comparution devant le procureur de la République, de manière à conférer davantage de crédibilité à l'instruction judiciaire».

Concernant les affaires civiles, l'intervenant a appelé à la réunion de toutes les conditions à même d'améliorer les conditions de travail des avocats.

Par ailleurs, M. Sellini a déploré le fait que tout accusé comparaisant devant la Justice algérienne «soit considéré comme coupable, au lieu de bénéficier de la présomption d'innocence» soulignant l'impératif de «respecter les droits des citoyens consacrés par la loi conformément aux recommandations de la Commission nationale de réforme de la Justice, notamment en ce qui concerne la liberté provisoire».

Evitant le projet de loi portant organisation de la profession d'avocat, Me Sellini a affirmé que les amendements «ont été introduits de concert entre le ministère de la Justice et le Conseil de l'Union nationale des barreaux d'Alger».

APS

REPÈRES SUR LE NATIONALISME ALGÉRIEN

Un manifeste contre une ordonnance

Les luttes antifascistes qui s'étaient affirmées pendant la Deuxième Guerre mondiale avaient donné un grand espoir aux Algériens, celui de recouvrer la souveraineté dès lors que la victoire serait remportée sur l'hitlérisme.

Par Amar Belkhodja (*)

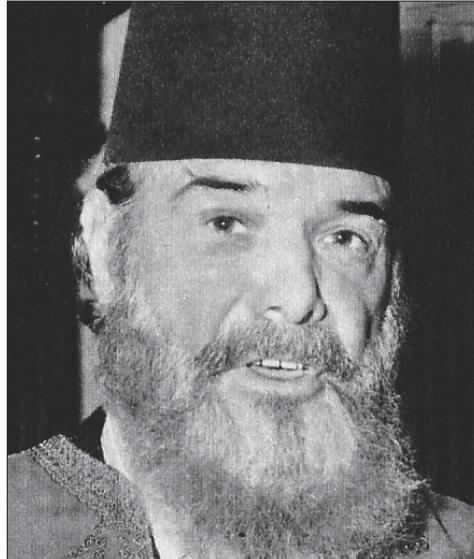
D'autant plus que cet espoir était nourri par les proclamations des puissances alliées, à savoir que tous les peuples sous domination avaient le droit de s'autodéterminer. Les Algériens n'étaient pas indifférents à ce grand mouvement d'idées et avaient donc choisi de ne pas rester les bras croisés. M. Messali Hadj, leader du PPA était toujours contraint à l'assassinat à résidence dans la région de Médéa. Une autre personnalité politique va occuper le devant de la scène : M. Ferhat Abbas. C'est plus particulièrement l'année 1943 qui va s'ouvrir sur d'importants événements animés par un courant politique national. Depuis 1942, l'Algérie n'est plus administrée par le pétainisme. De Gaulle et les alliés y trouvent une base opérationnelle.

La naissance du Manifeste

Quelques personnalités algériennes, pour la plupart des élus dont M. Ferhat Abbas, se réunissent en privé à Alger chez maître Ahmed Boumendjel, ancien militaire et cadre du PPA c'était au début de 1943. Au cours de cette première rencontre, on discuta des grands traits d'un «manifeste» qui serait proposé aux autorités françaises au nom des populations musulmanes. Les idées ont nettement évolué et nous ne sommes plus à l'époque du projet Blum-Violette de 1937. La thèse de l'assimilation est devenue désuète. M. Ferhat Abbas et certains de ses amis l'ont complètement abandonnée. Il fut donc chargé de rédiger le document en question pour le département de Constantine. Deux autres personnalités rédigèrent le «manifeste» pour les deux autres départements. Il s'agira peut-être du docteur Lamine Debaghine et de Maître Ahmed Boumendjel. Le 7 février 1943 consacre la première rédaction du «manifeste».

M. Ferhat Abbas devait toutefois préciser que : «Tous les groupements musulmans ont été consultés : ouléma, marabouts, communistes, PPA, chacun apportant sa pierre à l'édifice. On voulait, en effet, l'adhésion de tous afin que plus tard aucune fraction de l'opinion publique ne se détachât de ce bloc d'adhésion générale pour combattre ce qui aurait été créé». (Audition de M. Ferhat Abbas devant la commission des réformes musulmanes – le 3 janvier 1944).

L'acte de naissance du document eut lieu le 10 février 1943. Il fut remis au gouverneur général Peyrouton par M. Ferhat Abbas le 31 mars 1943. En avril 1943, un exemplaire du manifeste fut remis au général Catroux qu'était du passage à Alger et qui avait promis de le remettre au chef de la résistance française, le général de Gaulle. Le document, qui va devenir la plate-forme politique de la future UDMA fut signé par 13 personnalités du département d'Alger, 5 du département d'Oran et 11 du département de Constantine. Il s'agit pour la plupart d'élus (conseillers municipaux, généraux ou délégués financiers). M. Messali Hadj avait refusé de signer le document tant qu'il était privé de liberté. Toutefois, le leader du PPA acceptera une année plus tard d'adhérer au AML (Amis du Manifeste et de la Liberté) rassemble-



ment animé par M. Ferhat Abbas autour du document dont il est question. Ce sont en vérité, les communistes qui ne sont pas dans la course. M. Amar Ouzegane du P.C.A. était d'accord sur plusieurs points avec les rédacteurs du document mais il reprocha au texte «de ne pas faire allusion à la solidarité qui doit exister entre tous ceux qui sont exploités, qu'ils soient Indigènes, Français ou Espagnols». M. Ferhat Abbas était clair sur cette question : «Le Français ou l'Espagnol devenu Français étaient citoyens et pouvaient donc exprimer leur avis à la différence des musulmans restés toujours des «assujettis». D'ailleurs les communistes seront les grands absents du mouvement AML qui naîtra en avril 1944.

C'est plus particulièrement le docteur Abdelaziz Khaldi qui va critiquer sévèrement certains énoncés du «manifeste» en citant notamment : «Ils (les élus musulmans) entendent ne rien renier de la culture française et occidentale qu'ils ont reçue et qui leur reste chère. C'est au contraire, en puisant dans les richesses morales et spirituelles de la France métropolitaine et dans la tradition de liberté du peuple français, qu'ils trouvent la forme et la justification de leur action présente» (cité dans «le problème algérien devant la conscience démocratique». A. Khaldi, rédigé en 1945 et réédité en 1965). Le docteur n'a pas été injuste envers ces élus dont certains, hélas, vont se dérober et abandonner F. Abbas dès lors que ce dernier fera l'objet de mesures répressives. Nous nommerons notamment le docteur Bendjellouli qui, apeuré, avouera avoir «signé le Manifeste dans un moment de désarroi». Quant au docteur Lakhidai de Guelma, il reniera tout en bloc et passera carrément à l'inventive contre F. Abbas pour plaire aux maîtres.

Ce zélé francophile se comportera d'ailleurs d'une manière indigne et honteuse lors des massacres de Guelma en mai 1945. Il faut avouer que dans cette mouvance, il n'y a que Ferhat Abbas qui restera fidèle à lui-même et à ses engagements. Quelques rares camarades – Fran-

cis, Boumendjel, Saâdane, entre autres – se joindront à lui quand il créera en 1946, l'UDMA. Sinon la plupart de ces «béné-oui-oui» sans gagner resteront loyalistes à la «mère patrie» et ce n'est que plus tard en 1956, en pleine guerre d'Algérie que ces «61» libéreront en définitive leurs consciences face à un peuple en armes.

Retournons un peu en arrière pour rappeler que dès qu'il empêche le «Manifeste» le 31 mars 1943, le gouverneur général Peyrouton met en place une commission d'études économiques et sociales musulmanes. M. Ferhat Abbas reproche à cette commission d'avoir éliminé : «Les communistes (ils étaient à Bossuet) et le PPA (ils étaient à Lambèze) en précisant qu'en revanche, «elle comprenait huit cataphages qui, de par leur statut de fonctionnaires, ne peuvent se prévaloir d'être les représentants des populations musulmanes». (Audition de F. Abbas devant la commission des réformes – 3 janvier 1944). Avec la décision du général Catroux comme gouverneur général à Alger, le torchon va brûler entre le nouveau chef de la colonie et M. Ferhat Abbas qui va être d'ailleurs assigné à résidence jusqu'en décembre 1943. Son «Manifeste» n'était pas du goût du général de Gaulle. Ces Français, spécialisés dans l'étiquetage, n'avaient pas trouvé mieux que de reprocher à M. Ferhat Abbas ses «opinions germanophiles» c'était un peu à la mode. Un peu plus tôt et plus tard encore le personnel politique algérien était taxé de pro-communiste, c'est selon l'humeur d'un régime à l'affût de n'importe quel prétexte pour pouvoir justifier une mesure répressive. Le drame dans tout cela, c'est que parfois nos propres compatriotes utilisent ces méthodes déloyales et mensongères pour attaquer ceux qui se hasardent à ne pas partager les mêmes opinions. Le général Catroux afficha d'ailleurs son complet désaccord avec les «principes de base» du «manifeste algérien». La commission instituée par son prédécesseur balbutia quelques réformettes qui n'avaient guère enchanté M. Ferhat Abbas et ses plus fidèles compa-

gnons. Les colons d'Algérie, le général de Gaulle et son représentant à Alger, le général Catroux, ont tous accordé leurs violons : «Le «manifeste» ne passera pas. Le régime propose un autre «chant de siennes». Il promulgue une ordonnance le 7 mars 1944 un «Blum-Violette» revu et amélioré mais qui ne séduit guère M. Ferhat Abbas qui, dit-on à l'époque, est le «seul pharmacien à ne pas aimer les ordonnances». Les choses vont s'accélérer. M. Ferhat Abbas, qui était devenu la personnalité publique la plus en vue, refuse d'abandonner la partie. Il va donc opposer son Manifeste du 10 février 1943 à l'ordonnance du 7 mars 1944. Le 4 avril 1944, il dépose à la préfecture de Constantine les statuts des AML (Amis du Manifeste et de la Liberté). Le FLN sans armes – selon le mot de Abdelkader Safir – est né.

M. Ferhat Abbas n'est le «jeune algérien» des années 1920. Il avait compris que les thèses assimilationnistes auxquelles s'accrochent les inconditionnels de l'«entreprise franco-musulmane», sont complètement dépassées en rappelant en ce sens que «Le projet violette, accueilli dans l'enthousiasme en 1935, n'est plus aujourd'hui susceptible de satisfaire les masses musulmanes. Les six années qui se sont écoulées depuis cette époque sont des siècles». Il ajoutera aussi à propos de l'ordonnance du 7 mars 1944 : «La France en 114 ans, n'a réussi à former qu'un très petit nombre de citoyens parmi les musulmans. C'est là un échec définitif qui doit conduire à l'élimination du projet tendant à faire accéder un grand nombre de musulmans à la citoyenneté française» (audition du 3 janvier 1944). Le patriotisme de M. Ferhat Abbas est un patriotisme de non-violence basé sur la légalité, la confiance et la loyauté. Il est victime de ses propres vertus. Parce que le colonialisme est un système incompatible avec civilisation humanité, démocratie, respect des libertés individuelles. (*Mouvement national, des hommes et des repères* – Edition Alpha – Alger – 2008).

A.B.

(*) Journaliste-auteur

SYNCOPE

8 choses à savoir pour bien réagir

Une personne sur deux a fait ou fera une syncope. Mais ces pertes de connaissance ne sont pas forcément graves : d'ailleurs elles ne concernent que 2 à 3 % des hospitalisations dans les services d'urgence. Ce qu'il faut savoir pour bien réagir face à une syncope.

1. Toutes les pertes de connaissance sont des syncopes

Faux

Une syncope est une perte de connaissance brève, de l'ordre de trente secondes à une minute, suivie d'un retour spontané à la conscience. Si elle est plus longue ou nécessite des manœuvres de réanimation, c'est autre chose.

Les crises d'épilepsie, les accidents vasculaires cérébraux ou les hypoglycémies chez un sujet diabétique ne sont pas non plus des syncopes, même s'ils peuvent entraîner des pertes de connaissance.

2. Si on sent venir la syncope, ce n'est pas grave

Faux

Contrairement au malaise vagal, les signes annonciateurs de la syncope sont assez rares. Mais certaines personnes ressentent juste avant une faiblesse, des bouffées de chaleur, une impression de cœur qui s'emballer ou ralentit. Il peut exister d'autres symptômes : sensation de tête vide, bourdonnements d'oreilles, mal de ventre, douleur dans la poitrine. Il faut alors veiller à ne pas se blesser, s'éloigner d'une table basse, se laisser tomber doucement.

3. Une syncope est toujours due à un problème cardiaque

Vrai

Le cœur est responsable dans seulement 20 % des cas de syncopes. Il peut alors s'agir d'un trouble du rythme, trop rapide ou trop lent, ou d'une cardiopathie (maladie du cœur) entraînant une circulation sanguine insuffisante au niveau du cerveau. Le stress induit parfois des anomalies cardiaques qui peuvent aller jusqu'à l'infarctus.

Dans les autres cas, la syncope survient à l'occasion d'un choc émotionnel, d'une grande frayeur, d'une douleur aiguë. C'est alors une syncope réflexe. Très rarement, une affection d'origine neurologique ou psychiatrique peut être en cause.

4. On est sujet à la syncope si on a une tension basse

Vrai

L'hypotension favorise la survenue de syncope. Cette tension artérielle trop basse peut être permanente ou épisodique, en cas de changement soudain de position : c'est ce que l'on appelle l'hypotension orthostatique. Elle est le plus souvent due à la prise



de médicaments hypotenseurs, voire à une déshydratation. Ce n'est pas grave.

5. On peut prévenir les syncopes cardiaques

Vrai

Lorsqu'une syncope demeure inexpliquée, mais qu'une affection cardiaque est suspectée, on peut insérer sous la peau un petit appareil : le moniteur cardiaque implantable Reveal. Il permet de surveiller l'activité du cœur pendant trois ans ou d'enregistrer un ECG en cas de symptômes (palpitations ou perte de connaissance). L'analyse de ces enregistrements peut être réalisée à distance par le médecin.

Elle aide à comprendre la cause de la syncope et donc à mettre en place un traitement efficace.

6. On trouve toujours la cause d'une syncope

Vrai

Dans 20 à 30 % des cas, la syncope reste inexpliquée. Cela entraîne des examens complémentaires afin d'éliminer une cause cardiaque : électrocardiogramme (ECG), échographie du cœur, enregistrement de la tension et de l'ECG sur 24, 48

voire 72 heures (Holter), épreuve d'effort...

Un électroencéphalogramme (EEG) ou un scanner cérébral vise à éliminer une cause neurologique. D'autres examens plus poussés pourront être proposés pour analyser de manière fine le fonctionnement électrique du cœur au moyen d'une sonde introduite à partir d'une veine du pli de l'aïne.

7. Après une syncope, il faut consulter le médecin

Vrai

Il pourra confirmer le diagnostic de syncope, en rechercher la cause et éliminer le risque de mort subite. Mais l'interrogatoire n'est pas évident, car la personne est souvent seule au moment de sa perte de connaissance et peut donc difficilement décrire ce qui s'est passé.

Pour connaître les circonstances du malaise, sa durée et les modalités du retour à la conscience, le médecin interroge, donc, aussi l'entourage. Puis il effectue un examen clinique (prise de tension aux deux bras en position couchée puis debout, auscultation minutieuse du cœur et des artères) et fait le point sur les traitements en cours.

8. Il existe des traitements pour les syncopes

Vrai

Pour les problèmes de pression artérielle (trop basse ou trop élevée), on fait appel aux médicaments. Pour traiter les troubles du rythme, on utilise des dispositifs implantés dans l'organisme : stimulateur cardiaque (pacemaker) en cas de rythme trop lent (bradycardie) ou défibrillateur en cas de rythme trop rapide (tachycardie). Le traitement des syncopes réflexes repose sur la suppression des facteurs déclenchant, lorsqu'ils existent et que c'est possible (traitement des grandes douleurs...).

Les gestes à faire en cas de syncope :

- Allongez la personne qui fait une syncope sur le côté (position latérale de sécurité).
- Parlez-lui et prenez-lui son pouls.
- Notez combien de temps dure sa perte de connaissance.
- Conseillez-lui de consulter son médecin. Au besoin, accompagnez-le pour décrire la syncope.
- appelez les urgences si la perte de connaissance dure plus d'une minute et démarrez les manœuvres de réanimation si besoin.

Vertiges : s'évanouir, c'est dans les gènes ?

S'évanouir pourrait bien être une affaire de famille. C'est ce qu'ont découvert des chercheurs américains en s'intéressant aux jumeaux.

On sait que tomber dans les pommes peut être lié à des facteurs environnementaux et émotionnels comme une émotion intense, du stress, la fatigue, la faim, le fait de rester debout trop longtemps.

Et si le malaise vagal dépendait aussi de la génétique ? C'est ce qu'ont cherché à savoir le Dr Samuel Berkovic de l'University of Melbourne en Australie et un membre de l'académie américaine de Neurology. Les résultats de leur étude, publiés dans la revue *Neurology*, suggèrent qu'une personne peut être prédisposée à l'évanouissement par des facteurs génétiques.

Un malaise vagal, le type d'évanouissement le plus fréquent et le moins grave, se caractérise par un ralentissement du rythme cardiaque, une chute de la tension artérielle et un arrêt brutal de l'oxygénation du cerveau.

Les chercheurs ont étudié 51 paires de jumeaux du même sexe. Ce panel a intégré à la fois des jumeaux monozygotes (les « vrais jumeaux » provenant du même ovule fécondé) et des dizygotes (« faux jumeaux », issus de deux ovules). Les jumeaux ont été interrogés au téléphone au moyen d'un questionnaire standard. Parmi les points abordés, les malaises qu'ils ont connu au cours de leur existence, les causes possibles, les antécédents familiaux et les éventuels problèmes cardiaques et de mort subite survenus dans leur famille.

Ils ont découvert que les vrais jumeaux, les jumeaux dits « identiques » sont deux fois plus exposés au risque d'évanouissement que les faux jumeaux. Ces vrais jumeaux ont aussi plus de risques de souffrir de malaises déclenchés par des facteurs environnementaux courants comme la vue du sang, le stress (etc.) comparés aux faux jumeaux.

Ces résultats indiquent que des personnes proches, génétiquement parlant, peuvent avoir une même prédisposition au malaise.

On estime que 25% des personnes connaissent un malaise au moins une fois dans leur vie.

Malaise vagal

Lorsque le nerf vague est soudain trop stimulé

Un malaise vagal, bien que sans gravité, peut être impressionnant.
Par quoi est-il déclenché et comment réagir ?

Qu'est-ce que c'est ?

Le malaise vagal est lié à une stimulation trop importante du nerf vague.

Ce nerf qui va de l'estomac au cerveau en passant par le cœur, agit sur le fonctionnement de nombreux organes comme le cœur, les intestins, l'estomac.

Lorsque le nerf vague est soudain trop stimulé, la fréquence cardiaque ralentit, la tension artérielle chute, provoquant une mauvaise oxygénation du cerveau ce qui entraîne nausées, vertiges, sueurs, pâleur... et souvent un véritable malaise, avec perte de tonus postural (les jambes lâchent), accompagné ou non d'une perte de connaissance.

L'évanouissement ne dure cependant que quelques secondes et le retour à la conscience est généralement spontané et rapide.

Les causes

Il existe de nombreux facteurs qui peuvent déclencher un malaise vagal :

- Une émotion forte ;
- Une douleur ;
- La chaleur ;
- L'hypoglycémie ;
- Le trac ;
- Les phobies ;
- Une grossesse ;
- La station debout prolongée ;
- Le rasage chez les hommes, qui stimule une zone particulière de la carotide où se situent de nombreux récepteurs nerveux du système vagal.

Comment le reconnaître ?

Certains signes avant-coureurs permettent de détecter un malaise vagal :

- Des nausées ;
- Des vertiges ;
- Des sueurs froides ;
- Une vision floue ;



Comment le prévenir ?

Certains gestes peuvent vous aider à prévenir un malaise vagal :

- Ne restez pas trop longtemps à jeun.
- Buvez régulièrement quand il fait chaud.
- Evitez de rester debout trop longtemps.
- Si vous sentez le malaise arriver, surélevez immédiatement vos jambes.

Quand s'inquiéter ?

Le malaise vagal, quand il se reproduit régulièrement, peut altérer la qualité de vie : les personnes touchées ont généralement peur de rester seules, de conduire, etc. Certaines pathologies cardiovasculaires (comme la bradycardie ou l'insuffisance coronaire) peuvent provoquer des malaises vagaux : il est important de les diagnostiquer.

Malaise vagal : comment réagir ?



Voir tout tourner autour de soi et sentir le sol se dérober sous ses pieds, c'est très impressionnant. Mais il y a souvent plus de peur que de mal ! L'essentiel est de savoir comment réagir.

1. Réagissez dès que vous vous sentez partir

Tourner de l'œil dans le cabinet du médecin ou dans un magasin bondé et surchauffé... ce phénomène, banal et le plus souvent sans gravité, porte un nom : c'est le malaise vagal. « Il s'agit du type d'évanouissement le plus fréquent et heureusement le plus bénin », explique le Dr Isabelle Marchand, généraliste. On le différencie des pertes de connaissance graves, car il intervient dans des contextes bien précis et est toujours précédé de divers symptômes.»

«La personne ne perd pas soudainement conscience, elle pressent le malaise», poursuit la spécialiste. Une atmosphère chaude et confinée, une station debout prolongée, une digestion difficile après un repas trop lourd, la vue du sang, une émotion forte... et le système neuro-cardiovasculaire nous joue des tours. Le rythme cardiaque ralentit, la tension artérielle chute, entraînant une diminution brutale d'apport d'oxygène au cerveau, d'où la sensation de

malaise. Les symptômes sont variés : sueurs, fatigue intense, pâleur, vertiges, bourdonnements d'oreille, nausée, besoin de prendre l'air...

Le seul moyen d'éviter le véritable évanouissement est de s'allonger, si possible, en relevant les jambes, ceci dès les premiers signes de fai-

blesse. Ainsi, le sang pourra de nouveau affluer rapidement vers la tête et oxygénier le cerveau.

Si la position allongée est impossible, l'alternative est évidemment de s'asseoir, mais c'est moins efficace. Pensez toujours à desserrer col et ceinture pour faciliter la respiration.

2. Prenez le temps de récupérer

Prenez le temps de récupérer totalement avant de retourner progressivement à vos activités, sous peine de voir le scénario se répéter. Bien sûr, il peut arriver que le malaise vagal soit si intense qu'on s'évanouisse pour de bon. Sachez cependant que le simple fait de toucher terre permet au sang d'envahir à nouveau la tête et donc de reprendre ses esprits en quelques instants. «Le malaise vagal ne constitue pas une urgence mais, s'il se répète, il faut en parler à son médecin qui s'assurera de son caractère bénin, recommande le Dr Isabelle Marchand. Et, même s'il n'existe pas de traitement, il pourra vous aider à repérer les circonstances favorisantes et à éviter les récidives.» Deux précautions : toujours avoir une bouteille d'eau avec soi dans les ambiances surchauffées et ne pas rester trop longtemps debout.

BEJAÏA : La bonne «Note»



Cherbal Seif El Islam

LaNot est la voix naissante d'une génération nouvelle sur la scène algérienne, ayant comme canal de communication la musique empreint à diverses cultures, aussi bien occidentale, nord-africaine, qu'orientale, tout en catalysant l'énergie d'une jeunesse revendicative et révélatrice d'une réalité sociale souvent sous silence.. LaNot est tout simplement un groupe de reggae/rock/jazz/afro-beat world music, mélangeant toutes les couleurs de la musique avec un message contestataire et engagé. Le groupe a été formé à Bejaïa en août 2012 par Mokrane Tighremt (basse), Adel Saylar (voix), Amine Laroug (guitare solo), Hakim Chekkat (batterie), les quatre jeunes qui avaient l'habitude de jouer ensemble depuis longtemps avant la création du groupe, ont été rejoints par trois autres musiciens, Younes Kati (percussion), Yanis Hamchaoui (guitare rythmique) et le jeune Racim Kessasi (clavier) découvert dans un concours de jeunes talents qui a eu lieu à Béjaïa. Le groupe passe au studio et en attendant la sortie de leur premier album ils font leurs premiers pas sur scène.

Entre deux refrains, le groupe La Note tient à remercier vivement l'artiste peintre et poète Cherbal Seif El Islam pour son précieux apport.

CONSTANTINE | DISTILLATION DES FLEURS D'ORANGER ET DE ROSE

Un savoir-faire et un savoir-vivre séculaires

A Constantine, tandis que verdissent les prairies, c'est l'odeur suave et enivrante des premiers bouquets de narcisses (el belliri) qui annonce l'arrivée du printemps et le début des «bonnes affaires» pour les «qettarine» (distillateurs d'eau de fleur d'oranger et de rose).

Cette activité traditionnelle qu'une poignée de Constantinois s'emploie, vaillie que vaille, à perpétuer, est un véritable patrimoine dès lors qu'elle procède d'un savoir-faire ancestral, transmis de génération en génération.

Dès le mois de mars, les premiers «boutons» de bigaradiers et de rosiers de la vallée de Hamma-Bouziane, que l'on destine à la distillation, sont attendus avec impatience. Non loin de l'antique Cirta, les vergers et les jardins de Hamma-Bouziane, jadis Hamma-Plaisance, continuent en effet, en dépit de l'avancée du béton, de fournir une production très prisée des connaisseurs.

Grossiste de fleurs d'oranger et de rose, un métier ressuscité

A la faveur d'un regain d'intérêt observé après une longue traversée de désert, la culture, la cueillette et la vente des fleurs d'oranger et de roses sont devenues un véritable métier. Dans la région de Zouitna, à Hamma-Bouziane, Ahmed El Hammam est connu pour être le plus important «grossiste» en la matière.

Natif de la région, propriétaire de quelques hectares qu'il consacre à l'horticulture, Ahmed achète en gros, chaque année, la production, bien avant la floraison, de centaines d'hectares de jardins. Sans s'attarder sur ses «transactions», Ahmed affirme qu'il «gagne bien sa vie». Cette année, une «koubâ» (mesure représentant le contenu d'un tamis) de fleurs d'orangers est cédée, depuis sa source entre 1 800 et 2 000 dinars, tandis que le prix de la même mesure de fleurs de roses oscille entre 2 200 et 2 400 dinars.

Durant la saison florale, la capitale de l'est du pays vit pleinement la reviviscence de la nature avec des expositions et des salons dédiés aux plantes, aux fleurs et à la distillation. Une artisan, Mme Mellouka Zeroual, rencontrée à la Maison de la culture Mohamed Laïd Khalifa, à l'occasion du Salon de la distillation célébrant ce patrimoine, admet que par moment elle «n'arrive pas à honorer toutes les commandes d'eau de fleurs d'oranger et de rose» qu'elle reçoit de Constantine et des villes limitrophes. C'est pourquoi, elle tente aujourd'hui d'initier l'un de ses fils à ce métier. Elle veut bien dévoiler le secret du «teqtar» (distillation) et la



technique qu'elle emploie. Sur une «tabouna» (sorte de large brasero fonctionnant au gaz) l'artisan place son qettar (alambic) composé d'une partie inférieure que l'on appelle «tandjra» (un grand récipient en cuivre) dans laquelle est mise une koubâ de roses, et d'une partie supérieure nommée «keskas», généralement en tôle, remplie d'une eau portée à ébullition. En s'élevant, la vapeur dégagée s'imprégne au passage des principes odorants des roses et les entraîne dans un serpentin où un système de refroidissement permet sa condensation.

L'essence de l'eau de rose, «rass el qettar», est alors récupérée dans une meguelfa (une sorte de fiasque en paille). «L'opération est délicate», commente Mme Zeroual car, explique-t-elle, «il faut mettre la mesure exacte dans la tandjra et veiller à renouveler l'eau du keskas dès qu'elle commence à chauffer». C'est, selon elle, «capital» pour réussir la distillation et avoir une bonne essence de rose.

Chaque bonbonne d'eau de rose récupérée est immédiatement fermée au moyen d'un bouchon de liège enveloppé dans du coton et enfonce à moitié dans le goulot de la bouteille. «Egoutter la bonbonne avant de la placer dans le col de cigogne de l'alambic et bien la fermer permet de garder pendant plus d'une année l'essence distillée», renseigne Mme Zeroual avec un air entendu.

La distillation est traditionnellement précédée de la préparation d'une «tamina baidha», une sorte de friandise à base de grosse semoule, de beurre et de miel, travaillée puis coupée en losanges. La tamina baidha, savourée en même temps que brûlent des bâtonnets d'encens pour «envelopper l'atmosphère de bonne humeur» sont un «must» avant l'entame de la distillation, ajoute encore cette artisan.

L'autre bienfait «collatéral» de ce retour de la pratique à grande échelle de la distillation d'eau de fleurs d'oranger et de rose est cette animation que l'on observe dans le marché où l'on vend et enveloppe les bonbonnes recouvertes d'osier. A Sayeda, dans la vieille ville, le local de M. Achour B. ne désespère pas. Ce sexagénaire est «un vannier aux mains habiles qui s'y connaît pour redonner vie à une vieille fiasque», assurent ses clients. Dans son petit local,

s'entassent d'anciennes fiasques, remises dans des armoires. L'artisan est très sollicité pour recouvrir d'osier les bonbonnes qu'on lui ramène. Il demande 500 dinars par bouteille «traitée», ce qui n'a rien à voir avec le prix des fiasques neuves importées, cédées jusqu'à 3 000 dinars.

Les femmes constantinoises voient un autre avantage : l'eau de rose ou de fleurs d'oranger conservée dans une meguelfa à l'ancienne «préserve l'incomparable odeur du produit obtenu et garantit sa bonification», soutiennent des ménagères.

El qettar, star de la fête florale

La saison de distillation d'eau d'oranger et de rose dans l'antique Cirta relance, par l'occasion, le marché des commandes des alambics.

Selon les dires de M. Saber Zihani, dinandier dans le quartier du Bardo, le prix d'un qettar peut atteindre en moyenne jusqu'à 70 000 dinars, en fonction de la dimension de l'ustensile commandé car, assure-t-il, «le fait d'opter pour un métal de premier choix est indispensable pour garantir un bon résultat. Malheureusement, les artisans-dinandiers maîtrisant encore la technique de fabrication du qettar se comptent sur les doigts d'une seule main».

Célébrer le patrimoine immatériel de Constantine c'est aussi l'occasion de revisiter l'art culinaire d'une cité bimillénaire qui ne cesse de dévoiler son art et son savoir-faire. L'eau de fleurs d'oranger et de rose est très présente dans sa gastronomie locale.

Dans le hall de la Maison de la culture Mohamed-Laid Khalifa, la fête aux multiples facettes et la reviviscence de la nature sont célébrées de mille et une manières. En véritables artistes, des chefs créent des moments de plaisir et d'émotion uniques, renouvelés à chaque dégustation de R'fiss, de m'chelouech, de Shbah Essadra, de taminet el louz ou de t'charek, autant de petits délices parfumés au «ma z'har» (eau de fleur d'oranger) dont une petite goutte agréablement aussi la tasse de café constantinois.

Humer ces odeurs délicates et déguster ces saveurs, c'est transcender l'histoire de la Cité, le patrimoine de la ville dans des moments fugaces de joie et de rêve.

APS

MAROC

Le Parti de l'Istiqlal quitte le gouvernement de coalition dirigé par le PJD

Le Conseil national du Parti de l'Istiqlal (PI, conservateur) a annoncé samedi son retrait du gouvernement de coalition marocain dirigé par le Parti justice et développement (PJD, islamiste) depuis janvier 2012.

L'Istiqlal détenait six ministères au sein du gouvernement composé de 31 départements ministériels dont ceux de l'Economie et des Finances, de l'Education et celui délégué auprès du ministre des Affaires étrangères et de la coopération.

Le PI a expliqué dans un communiqué à l'issue d'une session ordinaire de son conseil national qu'avant de prendre cette décision, il a "épuisé toutes les possibilités de mise en garde et de conseil et s'est acquitté de tous ses engagements envers ses alliés et envers la conjoncture délicate que traverse le Maroc (...)".

Formation d'un nouveau gouvernement ou élections anticipées ?

Dans une réaction à cette annonce, Abdellah Bouanou, président du groupe du PJD à la Chambre des représentants (chambre basse du Parlement) et membre du secrétariat général du parti islamiste a jugé que la décision l'Istiqlal était "une affaire interne" et "une décision souveraine", concédant, toutefois, qu'elle aura certes des répercussions sur le gouvernement et sur la majorité gouvernementale actuelle.

Il a souligné que toutes les possibilités étaient ouvertes allant de la formation d'une nouvelle majorité ou à la tenue d'élections législatives anticipées.

Il a ajouté que la mise en œuvre de cette décision ayant été confiée au comité exécutif du PI et, de ce fait, son secrétaire général, Hamid Chabat, "ne manquera pas d'exercer des pressions et faire du chantage pour obtenir un remaniement ministériel, qui démeure aussi une piste probable".

L'Istiqlal est dirigé, depuis septembre 2012, par Hamid Chabat qui a remplacé à la tête de cette formation



politique l'ancien chef du gouvernement Abbas El Fassi.

Chabat est également secrétaire général de l'Union générale des travailleurs au Maroc (UGTM), maire de Fès et député. Depuis son arrivée à la tête de ce parti, il a formulé, à plusieurs occasions, des griefs contre l'exécutif notamment en ce qui concerne le redressement de l'économie au moment où le Maroc traverse une grave crise dans divers secteurs, ont estimé des observateurs.

En janvier dernier, il avait adressé un mémorandum au Chef du gouvernement dans lequel il demandé un remaniement ministériel pour parer aux dysfonctionnements qu'il a résument dans la dégradation du pouvoir d'achat, la montée des mouvements de protestation et la prise de certaines décisions impopulaires pour remédier au déficit.

Il avait, par ailleurs, insisté sur l'importance de renforcer la représentativité féminine au sein du gouvernement pour la porter à au moins 20 % alors que l'exécutif ne comporte qu'une seule femme issue du PJD. Grave crise économique et dégradation de la note souveraine Le Maroc est confronté à une crise économique marqué par une aggravation du déficit budgétaire (17,5 milliards de dirhams à fin mars 2013, contre 6,6

milliards de dirhams à la même période en 2012) entraînant l'arrêt de l'exécution de 15 MMDH d'investissement au titre de 2013, une hausse du taux de chômage passant à 9,4 % fin 2012 contre 8,9 % en 2011 soit 10.000 chômeurs en plus et une augmentation coût de la vie de 2,2 % en mars 2013 par rapport au même mois de l'année 2012.

En février dernier, l'agence d'évaluation financière Moody's, la deuxième plus importante agence de rating du monde, avait dégradé la note souveraine du Maroc passant de "stable" à "négative" en raison de déficit public record enregistré par le royaume atteignant 7,1% du Produit intérieur brut (PIB) en 2012, contre 6,2% une année auparavant.

L'agence de notation avait expliqué cette mauvaise note par le déficit courant du Maroc qui s'est rapproché de 10% du PIB l'année dernière "et restera probablement à un niveau élevé en 2013". Le PJD, vainqueur des législatives anticipées du 25 novembre 2011 avec 107 sièges sur 395 députés de la chambre des représentants, dirige une coalition gouvernementale comprenant des membres du Parti de l'Istiqlal (60 députés), du Mouvement populaire (MP, libéral 32 députés) et le Parti du progrès et du socialisme (PPS, ex-communiste, 18 sièges).

TUNISIE

La corruption au centre d'un "dialogue national sur la relance de l'économie"

Le président tunisien, M. Mohamed Marzouki a souligné samedi la nécessité de mettre en place un mécanisme de réconciliation avec les hommes d'affaires accusés de corruption et de régulariser leur situation dans le cadre de la Justice, à l'ouverture d'un "dialogue national sur la relance de l'économie".

Ce mécanisme doit obéir aux principes de "la transparence totale pour aboutir à une réconciliation qui permette de relancer l'économie et d'établir la justice", a indiqué M. Marzouki dans une déclaration relayée par l'agence de presse officielle TAP.

La réunion se tient à l'initiative de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA). M. Marzouki a ins-



diqué, en outre, que les hommes d'affaires accusés de corruption représentaient 0,4% des chefs d'entreprises dans le pays.

Outre les hommes d'affaires, il a préconisé une "réhabilitation des professionnels des médias et des personnels de la sécurité". Commentant les évènements sur les hauteurs du Jebel Chaâmbi (gouvernorat de Kasserine), M. Marzouki a affirmé que c'est la "une tentative échouée visant à déstabiliser la stabilité politique" de la Tunisie.

La Tunisie vit depuis des mois sur fond de vives tensions sécuritaires dans le contexte du démantèlement de plusieurs réseaux terroristes, l'arrestation de groupes armés et la saisie de matériel de guerre dans plusieurs localités du territoire tunisien.

La croissance de la Tunisie est minée par l'instabilité politique et sociale depuis la révolution, ainsi que par l'émergence de groupuscules radicaux responsables de violences.

CONGO - RDC Les 2 Congo souhaitent développer le transport fluvial

La République du Congo et la République démocratique du Congo (RDC) souhaitent développer le transport fluvial qui a fait l'objet de discussions à Brazzaville lors d'une session de concertation sur "le développement et l'amélioration du transport fluvial" entre les deux pays.

Les experts des deux pays ont évalué la mise en œuvre de la convention d'exploitation du Pool Malebo, une zone du fleuve Congo qui abrite les capitales des deux pays, Brazzaville et Kinshasa.

Cette convention, signée en 2005 sous la supervision de la Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (Cicos), gère les eaux de ces trois fleuves d'Afrique centrale. Une stratégie a été mise en place afin d'améliorer la sécurité de la navigation, l'assouplissement des conditions d'accès aux infrastructures portuaires, l'exploitation des unités fluviales conformes aux normes de construction et de sécurité, la simplification des formalités de voyage, l'harmonisation des tarifs de transport et le traitement équitable des usagers du fleuve par les services commis aux frontières.

"L'enjeu de cette rencontre est majeur pour la sous-région", a souligné le représentant du ministère congolais des Voies navigables et de l'Economie fluviale, Roger Itoua, précisant que la réunion a mis l'accent sur les activités qui n'ont pas été mises en œuvre jusque-là, ainsi que les actions à entreprendre pour baliser l'avenir.

Brazzaville et Kinshasa constituent actuellement la 3^e agglomération urbaine en Afrique, mais le volume des échanges entre les deux capitales, les plus rapprochées du monde (séparées par le fleuve Congo) est estimé à 700 000 tonnes par an, volume de transport de voyageurs compris. Les tracasseries administratives, la fiscalité aux frontières et la pauvreté des populations font partie des causes de ce faible développement des échanges déploré en 2012 dans un rapport de la Banque mondiale.

ÉGYPTE Le chef de l'armée exclut toute ingérence politique



L'armée égyptienne a exclu samedi d'intervenir dans les affaires politiques qui sont rapporté samedi les médias officiels. Le général Abdel Fattah al-Sissi, également ministre de la Défense, a appelé les différentes factions à trouver "une formule d'entente", prévenant que, dans le cas contraire, la situation pourrait devenir "extrêmement dangereuse".

Des opposants au président Morsi, premier président civil d'Egypte, ont appelé l'armée à intervenir après des mois de troubles au cours desquels des dizaines de personnes ont été tuées. Mais le général Al-Sissi, un ancien chef des renseignements militaires, nommé à la tête de l'armée par M. Morsi en juin, a affirmé que les élections étaient la seule option. L'armée a dirigé le pays pendant une période de transition de quatorze mois avant de transmettre le pouvoir à M. Morsi après son élection en juin dernier.

APS

L'Algérie condamne avec "la plus grande force" les attentats en Turquie

L'Algérie condamne avec "la plus grande force" les attentats à la voiture piégée qui ont fait de nombreuses victimes dans la ville de Reyhanli dans le sud de la Turquie, a indiqué samedi le porte-parole du MAE, Amar Belani. "Rien ne saurait justifier de tels actes", a-t-il ajouté dans une déclaration à l'APS.

"Dans ces circonstances tragiques, nous exprimons notre pleine solidarité aux autorités et au peuple turcs et nous adressons nos sentiments de sympathie et nos condoléances aux familles et aux proches des victimes dont nous partageons l'émotion", a conclu le porte-parole du MAE.

SAHARA-OCCIDENTAL Le Parti socialiste espagnol condamne les violations marocaines des droits humains

Le directeur des relations internationales au sein du Parti socialiste espagnol, M. José Antonio, a condamné les violations marocaines des droits de l'homme dans les territoires occupés du Sahara occidental. Dans une déclaration reprise samedi par l'Agence de presse sahraouie (SPS), M. José Antonio a indiqué qu'il s'agissait du procès des militants sahraouis de Gdeim Izik, que "ce procès est injuste et le peuple sahraoui doit exercer son droit à l'autodétermination".

Le responsable espagnol a rencontré vendredi le Premier ministre sahraoui, M. Abdellah Taleb Ammar, en marge des célébrations du quarantième anniversaire de la création du Front Polisario.

Il a également exprimé la solidarité de son parti avec la lutte du peuple sahraoui pour la liberté et l'indépendance et adressé ses félicitations au peuple sahraoui.

IRAN Reuters autorisée à rouvrir son bureau à Téhéran

L'agence de presse Reuters a été autorisée à rouvrir son bureau de Téhéran, dont les activités avaient été "suspensées" en mars 2012 après la diffusion d'un reportage dénoncé par les autorités iraniennes, a annoncé samedi le vice-ministre de la Culture iranien.

"Le tribunal a autorisé Reuters à ouvrir son bureau à Téhéran", a déclaré le ministre Mohammad Jafar Mohammadzadeh, cité par l'agence Isna. "Le ministère a informé la semaine dernière la direction de Reuters qu'elle pouvait reprendre ses activités en Iran", a-t-il ajouté. L'agence Reuters avait été reconnue coupable fin septembre 2012 de "propagande contre le régime" et d'avoir "publié de fausses informations pour perturber l'opinion publique", après un reportage vidéo diffusé en février 2012. L'agence de presse, qui dépend du groupe Thomson Reuters basé à New York, avait modifié le titre quelques jours plus tard après des protestations de Téhéran, avant de retirer le reportage. Les autorités avaient néanmoins été peu après leur accréditation à tous les journalistes de l'agence à Téhéran, et suspendu ses activités en Iran.

ATTENTATS DE REYHANLI EN TURQUIE : 46 morts (nouveau bilan)

Le bilan du double attentat à la voiture piégée de samedi à Reyhanli, une ville du sud de la Turquie proche de la frontière syrienne s'est alourdi à 46 morts, a annoncé hier un responsable politique turc, cité par la chaîne d'information NTV.

Le nombre de blessés encore hospitalisés hier matin s'élève à 51, a ajouté Hüseyin Celik, vice-président du Parti de la justice et du développement (AKP), au pouvoir.

Un précédent bilan faisait état de 43 morts et d'une centaine de blessés. Deux véhicules bourrés d'explosifs ont explosé samedi vers 10h55 GMT devant la mairie et la poste de Reyhanli (province de Hatay), une localité située à huit kilomètres d'un important poste-frontière avec la Syrie.



LIGUE ARABE

La consécration des droits de l'homme dans les pays arabes à l'ordre du jour

La Commission arabe des droits de l'homme s'est réunie, samedi au siège du Secrétariat général de la Ligue, avec la participation de nombreux responsables, membres de la commission, concernés par les droits de l'homme dans les pays arabes.

Dans des déclarations à la presse, le Saoudien Hadi Benali El-Yami, vice-président de la commission a indiqué que la réunion s'inscrivait dans le cadre des réunions périodiques de suivi des efforts consentis pour la consécration des principes des droits de l'homme et la préparation de l'examen du rapport du Qatar sur l'état des droits de l'homme en juin 2013.

La réunion se penchera, deux jours durant, sur les préparatifs d'un atelier régional sur les droits de l'homme prévu la semaine prochaine à Doha. Une autre rencontre sera également tenue avec les représentants de la so-

cieté civile en marge de cet atelier pour souligner l'importante participation de la société civile dans les efforts visant la consécration des droits de l'homme. L'intervenant a fait part de la volonté de la commission d'œuvrer à la consécration des droits de l'homme précisant qu'elle avait examiné trois rapports sur la situation des droits de l'homme en Jordanie, en Algérie et au Bahreïn. Le quatrième rapport concernera le Qatar, a-t-il ajouté, affirmant que la principale mission de la commission consiste en la réception des rapports de pays arabes signataires de la Charte.

M. El-Yami a appelé les pays membres de la Ligue arabe non signataires de la Charte à approuver cette dernière et à œuvrer à la mise en œuvre de la décision du dernier Sommet de Doha portant création d'une cour arabe des droits de l'homme.



PAKISTAN

La Ligue musulmane de Nawaz Sharif raffle les 2/3 des sièges aux législatives

La Ligue musulmane de Nawaz Sharif a rafflé les deux tiers des sièges aux élections législatives et l'ex-Premier ministre, président de ce parti a, sans attendre les résultats officiels, revendiqué la victoire de son parti. «Les résultats continuent de tomber, mais nous avons déjà la confirmation que la PML-N va émerger comme le principal parti», a déclaré Nawaz Sharif à ses partisans réunis dans son fief de Lahore (Est).

Selon les médias, M. Sharif a aussi tendu la main à ses rivaux au soir des législatives de samedi, marquées par une forte participation en dépit des attaques rebelles qui ont fait au moins 26 morts. Principale force de l'opposition depuis cinq ans et favorite de ce scrutin, la Ligue musulmane (PML-N) a, selon les premières estimations, largement devancé le PTI de l'ancienne star du cricket Imran Khan, révélation de la campagne, et son vieux rival du parti du peuple pakistanaise (PPP).

Le Mouvement pour la justice (PTI) d'Imran Khan a peu après reconnu la victoire de la PML-N et l'a félicité. Plus de 86 millions d'électeurs étaient ap-



pelés à choisir leurs 342 députés à l'Assemblée nationale et leurs représentants dans les quatre assemblées provinciales.

Après dépouillement de près du quart des bulletins de vote, les chaînes de télévision pakistanaises pronostiquaient une récolte d'une centaine de

sièges, sur 272, pour les troupes de Nawaz Sharif, et l'élection d'une trentaine de députés pour le PTI, et autant pour le PPP du clan Bhutto qui menait la coalition sortante. Le scrutin a été marqué par une très forte participation de «près de 60%», soit le taux le plus élevé depuis 1977 selon des responsables de la commission électorale (ECP). Elle avait été de 44% lors du scrutin de 2008.

Le Mouvement des talibans du Pakistan (TTP), opposés à ces élections jugées a poursuivi samedi sa campagne d'attentats, sans toutefois parvenir à faire capoter le processus électoral. Le TTP a revendiqué en journée un attentat à Karachi ayant fait au moins douze morts et des dizaines de blessés. Dans la soirée, un attentat-suicide, mode opératoire typique des insurgés, a tué deux paramilitaires dans la ville.

D'autres attaques dans le Sud-ouest et le Nord-ouest, bastion du TTP, ont fait 12 tués et des dizaines de blessés, selon des sources locales, portant ainsi à 26 le nombre de morts dans des attaques.

APS

Programme du lundi 13 Mai 2013



08h00 : Bonjour d'Algérie (direct) - Magazine
09h30 : Dar da Meziane I (08) rediff - Sitcom
10h00 : Mehen khatira (19) - Documentaire
10h30 : Farachat el foussoul (26 et fin) - Dessin animé
11h00 : Canal foot «rediff» - Emission sportive
12h00 : Journal en français+météo - Information
12h25 : Oua yabqa el hob (42) - Feuilleton doublé
13h40 : Ouadjh akher lil hadhara (09 et fin) - Documentaire
14h30 : El ghoulfrane (03) - Feuilleton arabe
15h15 : C'est son show «rediffs» - Emission 17h05 : 52' chrono - Emission sportive
18h00 : Journal en amazigh - Information
18h20 : Dar da meziane I (09) - Sitcom
18h45 : 50 ans, 50 femmes - Série
19h00 : Journal en français+météo - Information
19h30 : 50 ans de télévision (01) - Documentaire
20h00 : Journal en arabe - Information
20h45 : Questions d'actu (direct) - Information
21h25 : Zahoua - Divertissement
22h45 : Senteurs d'Algérie «Ouargla 1 ère ptie» - Reportage
ooohoo : Journal en arabe - Information



12h00 Journal
12h40 Petits plats en équilibre - Magazine de la gastronomie
12h50 Météo
12h55 Les feux de l'amour - Feuilleton sentimental
13h55 Le déshonneur d'un colonel - Téléfilm de suspense
15h35 Quatre mariages pour une lune de miel - Téléréalité
16h25 Bienvenue chez nous - Jeu
17h20 Une famille en or - Jeu
18h05 Money Drop - Jeu
18h50 Nos chers voisins - Série humoristique
18h55 Météo
19h00 Journal
19h35 Mon assiette santé - Magazine de services
19h37 Instants d'émotion c- Magazine de découvertes
19h39 Météo
19h43 Après le 20h, c'est Canteloup - Divertissement-humour
20h40 Vive la colo ! - Série humoristique
21h35 New York Unité Spéciale - Série policière
22h25 New York Unité Spéciale - Série policière



12h00 Journal
12h48 Météo 2
12h50 Consomag - Magazine du consommateur
12h55 Toute une histoire - Magazine de société
14h40 Comment ça va bien ! - Magazine de services
15h50 Côté Match - Multisports
15h55 Le jour où tout a basculé - Magazine de société
16h20 Par amour - Magazine de société
16h45 CD'aujourd'hui - Variétés
16h50 On n'demande qu'à en rire - Divertissement-humour
17h45 Mot de passe - Jeu
18h24 Météo 2
18h25 N'oubliez pas les paroles - Jeu
19h00 Journal
19h40 Tirage du Loto - Loterie

19h43 40 ans d'histoires à Roland-Garros - Tennis
19h44 Météo 2
20h25 D'art d'art - Magazine culturel
20h30 The Closer : L.A. enquêtes prioritaires - Série policière
21h10 The Closer : L.A. enquêtes prioritaires - Série policière
21h55 Mots croisés - Débat



11h55 Météo à la carte - Magazine de découvertes
12h50 Si près de chez vous - Magazine de société
13h15 Si près de chez vous - Magazine de société
13h45 Keno - Loterie
13h50 Inspecteur Derrick - Série policière
15h10 Des chiffres et des lettres - Jeu
15h50 Harry - Jeu
16h20 Un livre, un jour - Magazine littéraire
16h30 Slam - Jeu
17h10 Questions pour un champion - Jeu
17h55 Objectif indépendance - Magazine de services
18h00 19/20 : Journal régional
18h18 19/20 : Edition locale
18h30 19/20 : Journal national
18h58 Météo
19h10 Et si on changeait le monde - Magazine de services
19h15 Plus belle la vie - Feuilleton réaliste
21h35 Météo
21h38 Parlons passion - Magazine de services
21h40 Grand Soir 3
22h04 Les enfants perdus - Société



11h30 Les Guignols de l'info - Divertissement-humour
11h45 La nouvelle édition - Magazine d'actualité
13h00 2 Days in New York - Comédie
14h30 Divertissement-humour - La semaine des Guignols
15h00 Men in Black III - Film de science-fiction
16h40 Sophie et Sophie - Divertissement
16h45 Workingirls - Série humoristique
17h00 La nouvelle édition 1ère partie - Magazine d'actualité
17h44 La météo
17h45 Le JT
18h05 Le grand journal - Talk show
19h10 Le petit journal - Divertissement
20h50 [MI-5] - Série d'action
21h45 Spécial investigation - Magazine d'information
22h40 L'oeil de Links - Magazine du multimédia



11h45 Le 12.45
12h05 Scènes de ménages - Série humoristique
12h40 Météo
12h45 Enquêtrice malgré elle - Téléfilm dramatique
14h35 Coma idyllique - Téléfilm de suspense
16h35 Un dîner presque parfait - Jeu
17h45 100 % mag - Magazine d'information
18h40 Météo
18h45 Le 19.45
19h05 Scènes de ménages - Série humoristique
21h30 Cauchemar en cuisine, que sont-ils devenus ? - Téléréalité
22h50 Cauchemar en cuisine - Téléréalité

La sélection



19h50

Vive la colo ! -
Série humoristique

Les embruns du savoir - Episode 3/6 - Saison 2 - Durée : 50mn

Avec : Virginie Hocq, Julien Boisselier, Titoff, Catherine Jacob, Jean-Louis Fouquetier, Lucie Brunet, Augustin Bonhomme



Rosalie est conquise : elle a enfin réussi à convaincre Victor de faire de la colonie un centre de soutien scolaire, ce projet qu'elle cherissait tant. Morgane accepte de jouer le jeu, mais selon ses propres règles, qui, elle le sait, ne manqueront pas de rendre folle sa belle-mère. Les monos s'improvisent alors professeurs d'un jour et se lancent dans des cours peu communs, voire complètement loufoques, dans une ambiance qui tient plus du cirque que de la salle de classe. Pour Rosalie, c'en est trop. Furibonde, elle déverse sa colère sur un Victor plutôt abasourdi, et quitte en furie la colonie de vacances...



19h45

The Closer : L.A. enquêtes prioritaires - Série policière

Conflit parental - Episode 4/21 - Saison 7 - Durée : 40mn

Avec : Kyra Sedgwick, JK Simmons, Corey Reynolds, Michael Paul Chan, Robert Gossett, GW Bailey, Anthony John Denison, Raymond Cruz



Un petit garçon de dix ans, Eric Lynch, est porté disparu. Il semble que l'enfant se soit éloigné du chemin qui le menait dans un centre de loisirs où travaillait le fils du lieutenant Tao. Les parents, divorcés depuis plusieurs années, se rejettent la faute. Le père, surtout, reproche à son ex-épouse d'avoir manqué d'attention envers son fils. Quelques heures plus tard, la police finit par retrouver Eric flottant dans la piscine d'une maison abandonnée. L'autopsie révèle qu'avant d'être jeté à l'eau, l'enfant a été drogué par un mélange de calmants et de tranquillisants. De son côté, Brenda continue d'esquiver l'enquête sur Raydor...



19h45

Signé Mireille Dumas - Musique (2013)



Lama et Macias, leur incroyable destin croisé - Durée : 1h50mn
Serge Lama et Enrico Macias font partie des chanteurs les plus populaires de France. Ils fêtent tous deux leurs 50 ans de carrière, ponctuée d'un nombre impressionnant de succès populaires, qui ont résisté à toutes les modes et continuent de réjouir les coeurs. Dans ce documentaire, qui invite à les suivre dans leurs chansons et leurs vies, les deux artistes se livrent comme ils ne l'ont jamais fait à Mireille Dumas. Serge Lama confie qu'à leur âge, tout peut être dit. Effectivement, Enrico Macias et lui reviennent sur des moments importants de leur vie avec une franchise rare, tour à tour drôle et bouleversante.



19h55

[MI-5] - Série d'action de Bharat Nalluri (2011)

Episode 5/6 - Saison 10

Avec : Peter Firth, William Hope, Simon Russell Beale, Alice Krige, Tom Weston-Jones, Max Brown, Lara Pulver, Nicola Walker

Durée : 53mn

Avec l'aide d'Erin et Dimitri, Harry, qui dispose de nouvelles preuves contre Jim Cover, kidnappe son homologue de la CIA dans le but de l'interroger sur son implication dans les récentes attaques contre Gavrik et le MI-5. Mais rapidement, l'agent prend conscience qu'il fait fausse route et n'a pas le bon coupable entre les mains. Cover révèle à Harry que toutes les réponses se trouvent dans son ordinateur portable. Alors qu'elle s'est introduite à l'ambassade des Etats-Unis pour dérober l'engin, Ruth est interceptée par Sasha...

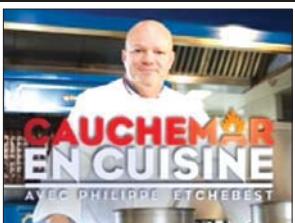


19h50

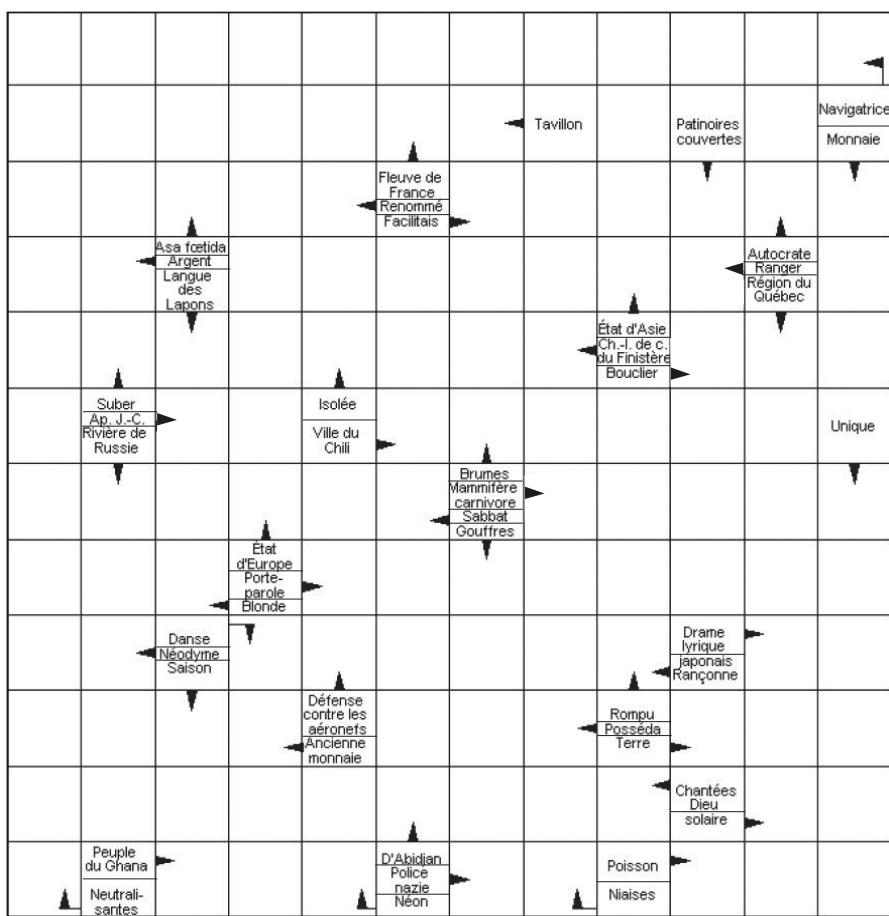
Cauchemar en cuisine -
Téléréalité

Durée : 1h40mn

Philippe Etchebest se rend à Lavelanet, dans un petit village de l'Ariège, pour secourir un jeune couple de restaurateurs en grande difficulté. Il y a quelque temps, Delphine et Frédéric y ont repris un établissement. Mais depuis qu'ils sont aux manettes, la clientèle du village voit son restaurant, un morceau du patrimoine local, décliner à vue d'œil. Pour sortir le couple de l'impasse, le village entier s'est mobilisé, faisant appel à Philippe, spécialiste des causes apparemment perdues. Cuisine à l'abandon, saleté, dettes, ce que le chef va découvrir en coulisses dépasse largement les petits problèmes de gestion. Philippe va tout tenter pour redresser la barre. Mais une sévère remise en question de la part de l'équipe sera nécessaire pour réussir.



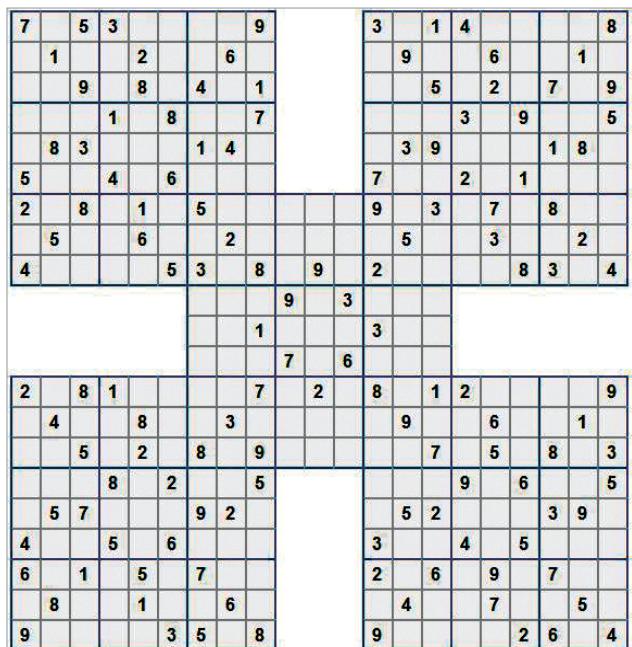
Mots fléchés n°270



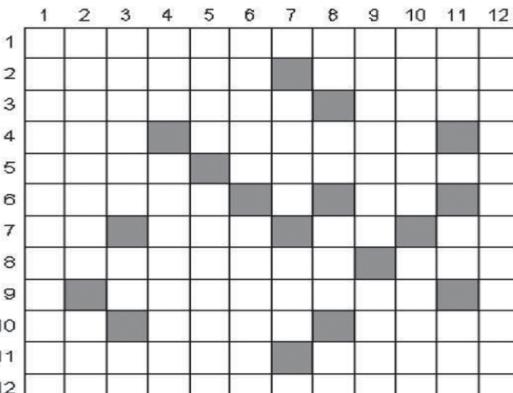
Samurai-sudoku n°270

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



Mots croisés n°270



horizontal:

- Pruderie
- Planète - Aigres
- Mesure d'avoine pour un cheval
- En compagnie de
- Ville du Pérou - Spectacle
- Punaise d'eau - Ensemble des instrumentistes accompagnateurs, dans un concert grosso
- Ville d'Italie - Einsteinium
- Silicium - Riv. de Roumanie - Tour - Sinon
- Épiphyte - Baie des côtes de Honshu
- Décliner
- Infinitif - Addition - Gamin de Paris
- Tend des filets pour prendre des oiseaux - Tête
- Personnes ayant leurs résidences habituelles à l'étranger

vertical:

- Introduction dans les lignes téléphoniques, de bobines d'auto-induction pour améliorer la transmission de la parole
- Taux d'acide mique dans le sang - Dans le nom de la capitale du Brésil
- Indique qu'à un certain endroit d'un morceau de musique il faut reprendre au début - Radium - Étain
- Fille de Cadmos - Retarder
- Objectifs - Médicament dont l'alcool est l'excipient
- Saule - Laine qu'on retire en tondant (pl)
- Candide - Racaille
- Déca - Neptunium - Adj. possessif - Cadmium
- Amaigrir - Individu
- Souhaitées - Nom donné à la Nouvelle-Guinée par l'Indonésie
- Colère - Problème - Trinitrotoluène
- Tromperies

COUPE D'ALGÉRIE DE BASKET-BALL (1/2 DE FINALE) GS PÉTROLIERS-CSM CONSTANTINE EN FINALE

Le CSM Constantine et le GS Pétroliers se sont qualifiés pour la finale de la Coupe d'Algérie de basket-ball en s'imposant respectivement face à l'OMS Miliana (83-70, mi-temps : 37-42) et le CRB Dar El Beida (83-76, mi-temps : 34-38) en demi-finales disputées samedi à la salle Harcha (Alger).

Le GS Pétroliers double détenteur du trophée (2011 et 2012), et mené à la mi-temps par un écart de 4 points (38-34), a renversé la situation en 2^e mi-temps pour se qualifier à sa 3^e finale consécutive.

Après plusieurs renversements de situation, les Pétroliers ont trouvé les ressources nécessaires pour revenir dans le match en deuxième période, notamment grâce à l'impulsion de ses internationaux Hocine Gaham (4 tirs sur 5 à trois points) et le meneur de jeu



Faycal Belkhodja, en distillant des passes décisives à ses coéquipiers démarqués. Les dernières minutes du match sont marquées par la précipitation et le déchet dans le jeu offensif dans les deux camps. L'entraîneur adjoint du CRB Dar El Beida Mohamed Sfarni est expulsé du match à 2 mn du coup de sifflet final après s'en être pris à l'arbitre. Yanis Moste-

fai s'occupe de transformer les lancers francs pour mettre à l'abri les Pétroliers qui s'imposent finalement de sept points (83-76) et décroche leur ticket pour la finale. Dans l'autre demi-finale, le nouveau champion d'Algérie le CSM Constantine est venu à bout de la modeste équipe de l'OMS Miliana (83-70) après s'être fait mener de cinq

points à la mi-temps (37-42). Au retour des vestiaires, Halim Kaouane et ses coéquipiers plus athlétiques et dominateurs au rebond ont renversé la vapeur en réussissant à maintenir la pression sur Miliana et maîtriser leurs nerfs pour finir la partie sur le score de (83-70).

L'entraîneur du CSM Constantine, Saïd Didi a déclaré à la fin de la rencontre que «les objectifs de la saison sont désormais atteints avec la consécration en championnat et aujourd'hui le billet pour la finale». «Maintenant nous visons la doublé. La finale sera plus difficile face à un adversaire plus coriace», a-t-il ajouté. Les Pétroliers battus samedi dernier en finale du Championnat national-2013, par le CSM Constantine (65-54), retrouveront samedi prochain (18 mai) à la salle Harcha, le CSMC dans une finale «revanche» qui promet beaucoup.

CHAMPIONNAT DE BODYBUILDING (TOUTES CATÉGORIES) Djamed Mohamed, champion d'Algérie

L'athlète Djamed Mohamed, pensionnaire du Nedjm Koléa (Tipasa) a remporté, ce samedi à Béjaïa, la huitième édition du championnat d'Algérie de Bodybuilding (toutes catégories), compétition phare de ce tournoi.

Les sept juges, dont 04 internationaux et un doyen, désignés à la tâche lui ont donné unanimement leur feu vert, tant l'athlète a brillé tant par sa ligne que sa masse musculaire, jugée à la fois sèche et dure. Ce qui n'était pas pourtant facile à distinguer tant la qualité et le niveau des autres compétiteurs était élevée.

«C'est le plus haut niveau qu'on ait jamais atteint depuis 2006, coïncidant avec la création de la fédération», s'est réjoui M. Mousse Zaouche, président de la fédération qui en plus du vainqueur du jour, a eu à trouver un large motif de satisfaction, matérialisé par le comportement et la prestation des pensionnaires de l'équipe nationale visiblement parés pour faire bonne figure dans les prochaines compétitions internationales, notamment les championnats du monde prévu en

novembre prochain à Marrakech (Maroc). «Tous les vainqueurs sont d'un niveau mondial», a-t-il affirmé, expliquant ce relèvement de niveau par le retour des efforts accomplis tant par la fédération que les clubs nationaux, l'une ayant focalisé sur la formation et l'encadrement, et les autres en mettant judicieusement à profit les opportunités offertes pour les mettre au service de leurs athlètes. «C'est un travail en symbiose voire en synergie qui a fini par apporter ses fruits».

Le tournoi disputé en deux jours, a vu également une participation record, avec l'engagement de 144 athlètes, lauréats de phases éliminatoires wilayates, régionales, puis nationales, et issus de 24 villes et 50 clubs dont la densité a manifestement influencé sa qualité. 10 champions ont été sacrés à l'occasion, notamment Mihoub Zoheir - 80 kg- (ESM Koléa), Benabdallah Abdellah - 85 kg- (ESM Koléa), Djamed Mohamed - 90 kg- (ESM Koléa), Hannachi Tarek (-90 kg) -ESM Kolea, Dahmani Abdhalhim (+100 kg) -D.Gym.Béjaïa, Kharfi Abdelhakim (+80 kg) -ESM



Koléa. La formation de Koléa, bien qu'il n'y ait pas eu de classement par équipe a imposé sa domination, dans cette compétition qui s'est déroulée, par ailleurs dans une bonne ambiance et devant un public tout aussi record, la salle de la maison de la culture n'ayant pas pu contenir tout le public qui y a afflué. Et beaucoup de monde a dû suivre les défilés à l'extérieur, en se contentant d'écouter depuis des enceintes acoustiques la musique et les résultats.

Solution Samurai-sudoku N°269

6	9	8	3	7	4	5	1	2
3	4	1	9	2	5	7	6	8
5	2	7	1	8	6	9	3	4
1	8	9	2	5	3	6	4	7
4	5	3	6	1	7	8	2	9
2	7	6	4	9	8	1	5	3
7	6	2	8	4	1	3	9	5
9	3	5	7	6	2	4	8	1
8	1	4	5	3	9	2	7	6

9	1	6	7	8	5	3	4	2
7	4	2	6	3	1	5	8	9
3	8	6	2	9	4	7	6	1
4	7	8	3	2	9	6	1	5
2	6	1	8	5	7	4	9	3
5	3	9	4	1	6	2	7	8
1	2	8	3	9	4	5	7	6
7	6	9	8	5	2	4	3	1

Solution Mots Croisés N°269

VALERIANELLE
ABASIE■RIAN
IAMBE■SAISON
SCARLATINE■S
SU■O■MASERU■
ELEUSIS■SABA
LE■FADES■GAI
L■DECO■STEYR
ETA■CNR■A■EE
R■RYAN■SIC■L
INDIGESTE■AL
E■ENESCO■THE

Solution Mots Fléchés N°269

PLAISANTERIE
HAIN■■OUTIL■
EVE■MO■BARIL
NEUVIEME■EGO
ORLANDO■TSAR
MAE■AIDER■NE
E.SALPE■AD■T
NP■L■ERIGENT
ALAIN■ELEVEE
LUTZ■CREDIT■
ETRECI■TINTE
S■ESPOO■ESE■

CHAMPIONNAT NATIONAL DE JUDO PAR ÉQUIPES L'ASN et le GSP s'illustrent à Constantine



L'AS Sûreté nationale (hommes/seiors) et le GS Pétroliers (dames) ont été sacrés champions d'Algérie 2013 par équipes de judo à l'issue des épreuves disputées vendredi et samedi à la salle omnisports de la cité Zouaghi, à Constantine. Vainqueurs avec panache, tellement les combats étaient serrés, les judokas de la Sûreté nationale et du GSP ont une nouvelle fois démontré leur supématie à l'échelle nationale. Selon l'entraîneur national, Ahmed Moussa, présent à cette compétition de deux jours, «le niveau technique de ces deux clubs ne cesse de se développer au fil des saisons».

Les trois clubs classés premiers détiennent le billet qualificatif au prochain championnat arabe des clubs champions. Dans la catégorie des cadets, la palme est revenue, cette année, au JC El Harrach (garçons) et au JC Bordj El Kifan (filles de s'adjuger le titre national).

A noter la performance de l'AJC Constantine qui, malgré l'absence de plusieurs éléments, a réussi à obtenir une honorable seconde place au classement général (seniors/hommes) en éliminant le GSP Alger donné pourtant largement vainqueur en demi-finale.

Résultats : Hommes :

1. ASSN
2. AJC Constantine
3. Meftah (Alger)
- GSP Alger

Dames :

- 1.GSP Alger
- 2.USM Alger
- 3.EJ Kabylie
- DS Baba Hassen (Alger)

Cadets :

- 1.JC El Harrach
- 2.RAMA (Alger)
- 3.CN Sétif
- USM Alger

Cadettes :

- 1.JC Bordj El Kiffan
- 2.JCO Tizi Ouzou
- 3.USM Alger
- DS Baba Hassen

CAB, WAT et l'USMBA relégués en L2

Le CA Batna, le WA Tlemcen et l'USM Bel Abbès évolueront en Ligue 2 la saison prochaine, tandis qu'en haut du tableau, l'ES Sétif, large vainqueur de la JS Kabylie (4-1), a fait un grand pas vers la conservation de son titre du champion d'Algérie de Ligue 1 professionnelle, lors de la 28^e journée disputée samedi.

Les Sétifiens qui comptent cinq longueurs d'avance sur leur dauphin l'USM El Harrach pourraient être sacrés champions d'Algérie dès mardi prochain à l'occasion du derby des hauts plateaux contre le CA Bordj Bou Arréridj en match avancé de la 29^e journée.

L'ES Sétif qui restait sur une défaite face au MC Alger (3-2) au stade 5-Juillet, a bien réagi à l'occasion de la réception de la JS Kabylie en remportant sa 18^e victoire de la saison grâce notamment à un doublé de son attaquant Ogbé. Les hommes de Velud sont désormais à un point d'une nouvelle consécration, la sixième de leur histoire.

De son côté, l'USM El Harrach s'est emparée de la deuxième place au classement après son succès contre le CR Belouizdad (2-0) dans le derby de la capitale joué au stade du 1^{er}-Novembre d'El Harrach. Les Harrachis qui ont souffert pour battre une équipe du CR Belouizdad grâce aux réalisations d'Amada (28') et Boumedjah (68') devront cracher jusqu'à la dernière journée pour espérer conserver leur deuxième place synonyme de participation à la Ligue des champions d'Afrique.

En revanche, le MC Alger qui a vécu une semaine mouvementée après les sanctions de la LFP suite au boycott de la cérémonie de remise des médailles de la finale de la coupe d'Algérie, est revenu bredouille de son déplacement à Bordj Bou Arréridj en s'inclinant (2-0).

Les Mouloudéens rétrogradent à la troisième place à huit longueurs du leader et à trois de l'USMH. Les deux dernières journées seront décisives pour les partenaires de Hadj Bouguèche, condamnés à s'imposer pour finir seconds. Le face-à-face MCA-USMH de l'ultime journée s'annonce explosif pour l'attribution de la seconde place.

En bas de classement, le verdict est tombé avec le relégation du CA Batna, du WA Tlemcen et de l'USM Bel Abbès en Ligue 2, tandis que le MC Oran, auteur d'un succès retentissant en déplacement contre la JS Saoura (3-2) a assuré son maintien tout comme le CABBA.

Le CA Batna a lourdement chuté à domicile devant le CS Constantine (4-1) dans le derby de l'Est qu'il ne fallait surtout perdre, tandis que le WA Tlemcen et l'USM Bel Abbès n'ont pu se départager (2-2) dans le match des derniers.

Résultats et classement

USM Alger - JSB Béjaïa	1-0
WA Tlemcen - USM Bel Abbès	2-2
USM Harrach - CR Belouizdad	2-0
CA Batna - CS Constantine	1-4
CABBA Arréridj - MC Alger	2-0
ES Sétif - JS Kabylie	4-1
MCE Eulma - ASO Chlef	2-0
JS Saoura - MC Oran	2-3

Classement	Pts	J
1. ES Sétif	58	28
2. USM El-Harrach	53	28
3. MC Alger	50	28
4. CS Constantine	48	28
5. USM Alger	45	28
6. CR Belouizdad	41	28
7. JS Kabylie	39	28
8 - JSB Béjaïa	37	28
11. MC El-Eulma	36	28
9. JS Saoura	34	28
-- ASO Chlef	34	28
11. CABBA Arréridj	32	28
-- MC Oran	32	28

14. CA Batna	25	28	relégué en L2
15. WA Tlemcen	23	28	relégué en L2
16. USM Bel-Abbès	22	28	relégué en L2

SPORTS

LIGUE 1 (28^E JOURNÉE)

CABBA 2 - MCA 0

Le CABBA assure son maintien

Mouad B.

Le CABBA a réalisé, samedi, un exploit face au MCA sur le score de 2 à 0. Ce score permet au CABBA de valider son maintien en Ligue 1 et en profitant de la défaite de Batna à domicile, samedi lors de la 28^e journée.

Le CABBA fera toujours partie de l'élite l'an prochain. Grâce à son succès sur le Mouloudia d'Alger (2-0), le CABBA ne peut plus être rejoint par Batna, battu à domicile (1-4) par le CSC, assurant ainsi son maintien en L1.

Les Bordjiens sont allés chercher la victoire dès le début du match. Dès la douzième minute, Mesfar s'est infiltré dans la surface mouloudéenne mais a trop croisé sa tête.

Douze minutes plus tard, c'était au tour de Ammour de s'essayer. Le Bordjien a croché un défenseur du MCA aux 18 mètres et enroulé une frappe parfaitement détournée par Djemili. Mesfar revient à la 26^e minute avec un tir bien cadré mais la défense dévie le ballon en corner. De son côté, Belkheir, sur un coup franc, des 25 mètres, a expédié un missile de volée et du gauche mais le gardien a bien réagi en sortant le ballon sur la ligne.

Complètement dépas-



sés, les Mouloudéens ont pourtant réalisé le hold-up sur leurs deux occasions de la première période. À 33^e le corner tiré par Bouguecha est difficilement dévié par le gardien bordjien.

À la 42^e, Attafane a expédié un bolide mais qui sort à quelques centimètres du poteau. Au retour des vestiaires, les Bordjiens sont repartis sur un rythme un

peu plus élevé. Mais il a fallu attendre la 58^e minute sur une faute du gardien, Ali Guechi, qui lobe Djemili et inscrit le premier but du plat du pied (1-0, 58^e). Entre Bordjiens re-croquevillés pour tenter de conserver leur score et des Mouloudéens pas franchement enclin à aller chercher l'égalisation, la rencontre a sombré dans l'ennui jusqu'à la 86^e minute. Sur un centre de Ammour, Saâdi a claqué un nouveau lobe pour assurer le succès du maintien au CABBA (2-0, 86^e). La dernière action de la rencontre vient à la 89^e minute, sur un coup franc botté par Bendahmane, le ballon retrouve la tête de Bencherqui mais le poteau sauve Djemili d'un troisième but.

Fiche technique

Date: Samedi 11 mai 2013

Stade: 20-Août 1955 (Bordj Bou Arréridj)

Les arbitres: Bachir, Benmansour et Abid.

Buts:

CABBA: Ali Guechi (58') et Saâdi (86')

Avertissements: Naili, Chebira 2 fois, Saâdi (CABBA) Gazi (MCA)

Carton rouge: Chebira 88'

***CABBA:** Naili, Bekhtaoui, Chebira, Bendahmane, Bencherqui, Djerrar, Oudni, Ammour, Belkheir (Mansour 89'), Mesfar (Saâdi 83'), Ziani (Ali Guechi 46').

Entr. : Amrani.

***MCA:** Djemili, Hachoud (Djeghbala 52'), Benseghir, Aksas, Bachiri, Metref, Moumène, Ghazi, Djalit (Ouali 64'), Attafane (Meklouche 78') et Bouguèche.

Entr. : Farid Zemiti

LIGUE 2

«Accéder en Ligue 1 en 2015, prochain objectif de l'US Chaouia»

L'US Chaouia, qui a réussi la montée en Ligue deux professionnelle de football, visera dans deux saisons son retour dans la cour des grands, a affirmé hier son président, Abdelmadjid Yahi. «Notre prochain objectif est d'accéder en Ligue 1. Cela devrait se faire dans deux saisons», a déclaré à l'APS, le président emblématique de l'USC. «Notre montée en Ligue 2 est amplement méritée. C'est un retour du club à la place qui lui sied, en attendant mieux», a-t-il ajouté. Après avoir brillé parmi l'élite lors des années 1990, avec à la clé un titre historique de champion d'Algérie, l'USC a connu une chute libre au point d'être reléguée aux paliers inférieurs.

Le retour de Yahi, l'artisan du seul titre du club, aux commandes de ce dernier, il y a de cela trois ans, a permis que son club devait également faire face au manque de moyens, et le peu d'aide reçu de la part des autorités locales.

Pour cette saison, l'équipe, qui a été éliminée au 32^e de finale de la Coupe d'Algérie par le MC Alger aux tirs au but, a imposé sa domination sur le championnat amateur, groupe Est.

Elle a terminé l'épreuve avec une avance de 7 points sur son principal concurrent, le NRB Touggourt.



«On tenait tant à l'accession, en dépit de la difficulté de la mission, avec la présence d'adversaires coriaces», a souligné Yahi, précisant au passage que son club devait également faire face au manque de moyens, et le peu d'aide reçu de la part des autorités locales.

Il a par ailleurs, annoncé le renouvellement de confiance de l'entraîneur roumain, Dan Angelescu, qui poursuivra ainsi sa mission aux commandes techniques des gars d'Oum El-Bougali avec comme premier objectif «le maintien en Ligue 2», a encore souligné Yahi.

Le président de l'USC a profité de l'occasion pour «saluer» l'accession historique en Ligue 1 du CRB Ain Fékroun, l'autre club de la wilaya d'Oum El-Bougali, estimant que cette distinction fait «honneur à toute la région», et «motivera les autres clubs de la wilaya (USC, US Ain Beida, AS Ain M'lila, ndlr) à suivre sa trace». A propos de l'effectif sur lequel minera Yahi l'exercice prochain, il a fait savoir qu'il comptait engager quelques joueurs d'expérience, tout en libérant ceux qui n'ont pas été beaucoup utilisés par le staff technique cette saison.

LIGUE 1

Le «5-Juillet» tout indiqué pour le derby USMH-MCA

S. Ben

Le président, le staff technique et les joueurs de l'USM El Harrach tentent de mettre la pression afin de disputer leur dernier match du Championnat d'Algérie contre le MC Alger qui s'annonce bien décisif pour la seconde place du classement synonyme de qualification à la Ligue des champions africaine la saison prochaine.

Seulement, cette «légitimité» brandie par les Harrachis ne trouve pas écho auprès de qui de droit et plus précisément auprès du président de la Ligue de football professionnel (LFP), M. Mahfoud Kerbadj, qui n'a pas omis de rappeler à la veille du coup d'envoi de cette saison 2012-2013, que la LFP avait décidé de programmer tous les derbys algérios au stade du 5-Juillet, à l'exception du match USMH-CRB, qui s'est déroulé aux stades des deux clubs respectifs, pour des «raisons exceptionnelles». Encore faut-il préciser que vainqueur samedi dernier face au CR Belouizdad, l'USM Harrach occupe désormais seul la 2^e place (53 pts), profitant de la défaite du MCA sur le terrain du CA Bordj Bou-Arréridj (2-0). Ainsi ce derby USMH-MCA pourrait être décisif pour décrocher la fameuse seconde place qualificative à la Ligue des champions d'Afrique. Ainsi, il est utile de rappeler que le président de l'USMH, M. Mohamed Laïb ne se fait nullement de soucis car pour lui «le derby entre l'USMH et le Mouloudia ne doit pas se jouer au 5-Juillet. Le MCA joue tous ses matches dans ce stade, si, en plus, on doit jouer en aller-retour dans ce même stade, ça ne serait



vraiment pas logique. Car si tel était le cas, cela va favoriser le MCA». Quant au président de la Ligue professionnelle de football, M. Mahfoud Kerbadj, il avait alors répondu au président Laïb que «le match USMH-MCA se jouera bel et bien au stade du 5-Juillet».

Le même Kerbadj a déclaré que son instance n'est pas encore fixée sur le lieu de la domiciliation du match en question prévu le 21 mai. Il n'a pas écarté, en outre, l'idée de le programmer ailleurs qu'au stade du 5-Juillet, vu que ce dernier pourrait être fermé la semaine prochaine, selon ses dires. Et c'est justement ce qui fait réagir le président de l'USMH, M. Laïb, qui rappelle la position de M. Kerbadj lorsqu'il était président du CR Belouizdad, il y a deux années, toujours à propos de la domiciliation des derbys : «Je suis d'accord de jouer face au MCA en aller-retour au 5-Juillet à condition que le Mouloudia ne reçoive pas tous ses matches

dans ce stade». Aujourd'hui, le président de l'USMH voudrait donc que le président de la Ligue nationale comprenne bien la situation des Harrachis qui veulent bien jouer ce match sur la pelouse de leur stade à El Harrach et non au stade du 5-Juillet pour ne pas avantager le MCA. De son côté, le coach adjoint de l'USMH, Mohamed Haniched a déclaré samedi dernier que «ce n'est pas logique d'affronter le Mouloudia à deux reprises sur son terrain. Notre demande de les accueillir dans notre stade est somme toute légitime», a expliqué Haniched.

«Nous venons de donner la réponse au CRB au stade du 1^{er}-Novembre, et tout s'est bien déroulé en dépit du caractère derby de la rencontre», a-t-il poursuivi pour appuyer sa position. De son côté, le directeur général de l'office du complexe olympique (OCO), M. Youssef Kara, estime que «le stade du 5-Juillet sera disponible pour abriter ce derby, il n'y aura aucun

problème pour programme ce derby au niveau de notre infrastructure. Mais nous n'avons reçu pour le moment aucune correspondance de la Ligue nationale nous signalant la programmation de cette rencontre au 5-Juillet».

Cela a donc donné lieu à une polémique autour de la domiciliation de ce derby, après que l'USMH ait refusé de croiser le fer avec le MCA au stade du 5-Juillet, en dépit de la décision prise par la Ligue de football professionnel avant le début de cette saison de faire jouer, au stade olympique, les matches entre les clubs de la capitale.

Quant aux observateurs, ils pensent que la logique est de faire jouer ce match au stade du 5-Juillet, non pas pour avantager le MCA, mais car l'enjeu de la partie et les risques sur le plan sécuritaire font que la sagesse indique le stade du 5-Juillet comme lieu de domiciliation de ce derby si important pour les deux équipes.

Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**
**VICE-RECTORAT CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT
DE LA PROSPECTIVE ET DE L'ORIENTATION**
NIF : 098407019067515



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة محمد خير بسكرة
نيابة رئاسة الجامعة المكلفة بالسحب
والاستشراف والتوجيه

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 04/2013

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE LABORATOIRES POUR L'UNIVERSITÉ DE BISKRA

L'Université Mohamed-Khider Biskra, lance un avis d'appel d'offres national restreint pour la **acquisition, d'équipements scientifiques de laboratoire, département d'hydraulique**.

Les lots de cet appel d'offres sont répartis comme suit :

Lot 01 : Appareillage de mesure
Lot 02 : Verrerie

Les fournisseurs intéressés par le présent avis peuvent retirer les cahiers des charges auprès du vice-rectorat chargé de développement, de la prospective et de l'orientation de l'Université de Biskra contre paiement de la somme de **1 500 DA** par cahier des charges (offre technique + offre financière) au **Tresorier de la wilaya de Biskra pour le compte de l'agent comptable de l'Université Mohamed-Khider Biskra**. Seuls sont admis à soumissionner les personnes physiques ou morales exerçant l'activité, d'import et/ou d'export, **représentant agréé** ou de gros.

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots, ou pour tous les lots à la fois.

Le lot dont l'équipement nécessite une formation des utilisateurs, le critère de formation sera noté.

Les soumissions doivent être constituées des offres technique et financière sont obligatoirement accompagnées des pièces réglementaires originales ou photocopies légalisées et en cours de validité :

A. OFFRE TECHNIQUE :

- Le cahier des charges «offres techniques» aux soumissionnaires dûment paraphé, signé et daté, sans rature ni surcharge et portant le cachet et la griffe du fournisseur.
- La déclaration à soucrire, renseignée, signée et datée, sans rature ni surcharge et portant le cachet et la griffe du fournisseur.
- Déclaration de probité, remplie, datée et signée sans rature ni surcharge et portant le cachet et la griffe du fournisseur.
- La carte d'identification fiscale (NIF)
- Les références professionnelles : Attestations de bonne

exécution pour des marchés réalisés similaires délivrées par les maîtres d'œuvre.

- Une copie certifiée du registre de commerce.
- Une copie certifiée conforme du statut de l'entreprise.
- Les pièces parafiscales certifiées (CNAS et CASNOS) conformes devant constater la mise à jour des redevances ou cotisations, pour les sociétés de droit algérien, ou une attestation de non-affiliation de la société.

- Extrait du casier judiciaire de la personne engageant la société en cours de validité.

- Les bilans financiers des 03 dernières années (les trois dernières années précédentes) certifiés par un commissaire aux comptes et visés par l'administration fiscale, à défaut présentation de l'accusé de réception du dépôt du dossier.

- Les pouvoirs du signataire avec les preuves juridiques l'habilitant à présenter une offre et exécuter le marché, au nom de l'entreprise ou de la société.

- L'extrait de rôle mis à jour apuré ou avec échéancier joindre l'engagement de paiement

- Référence bancaire

- Attestation de dépôt légal des comptes sociaux de l'entreprise délivrée par le CNRC exercice de la dernière année

- Documentation complète des équipements, faisant ressortir clairement les caractéristiques requises par le cahier des charges pour chaque item, ainsi que toute documentation prouvant la renommée, les performances ainsi que les normes de références des produits proposés en matière de sécurité, etc.

B. OFFRE FINANCIÈRE :

- Le cahier des charges «offres financières» aux soumissionnaires dûment paraphé, signé et daté, sans rature ni surcharge et portant le cachet et la griffe du fournisseur.
- La lettre de soumission soigneusement renseignée, datée et signée sans rature ni surcharge et portant le cachet et la griffe du fournisseur.
- Les bordereaux des prix unitaires ci-joints remplis sans

rature ni surcharge et portant le cachet, la griffe et la signature du fournisseur.

- Les devis quantitatifs et estimatifs ci-joints, renseignés remplis, datés et signés sans rature ni surcharge et portant le cachet et la griffe du fournisseur.

Les offres doivent être présentées dans une enveloppe fermée et anonyme, contenant deux plis, l'enveloppe extérieure ne doit porter que la mention suivante :

Soumission à ne pas ouvrir

Avis d'appel d'offres national restreint N° 04/2013
Projet : acquisition d'équipements scientifiques de laboratoires pour l'Université de Biskra

Département d'hydraulique

Lots N° :

«A ne pas ouvrir»

Adressée au :
Vice-rectorat chargé de Développement, de la Prospective et de l'Orientation de l'Université Mohamed-Khider de Biskra.

La préparation des offres est de **21 jours**. Les offres doivent être déposées le **21^e jour** (vingt et unième jour) à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou BOMOP au plus tard à **12hoo** délai de rigueur. L'ouverture des plis (offre technique + offre financière) aura lieu le même jour fixé pour le dépôt des offres à **13h00** dans la **salle de réunion au recteurat de l'Université Mohamed-Khider, route de Sidi Okba Biskra**, aucune offre ne sera acceptée après ce délai.

Si le jour de dépôt coïncide avec un jour férié ou jour de repos légal, celui-ci sera reporté au jour ouvrable suivant au même horaire.

L'administration peut dans des circonstances exceptionnelles et à sa discréction, reporter la date de dépôt des offres en publiant un avis de prorogation du délai.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **180 jours**. Les soumissionnaires sont cordialement invités à y assister.

JS KABYLIE

«La direction ne peut ni confirmer ni infirmer la piste Denis Lavagne»

Le directeur général de la société par actions SSPA/ JS Kabylie, Said Boukhari, a affirmé hier que la direction ne peut pas se prononcer sur l'identité du futur entraîneur de l'équipe, se refusant à tout commentaire sur l'éventuelle arrivée du technicien français Denis Lavagne.

«Le club ne peut ni confirmer ni infirmer la piste Lavagne. Il y a un comité qui est chargé de prendre attache avec les techniciens susceptibles de tenir la barre technique de l'équipe la saison prochaine. Nous voulons travailler en catimini et ne pas dévoiler nos cartes, il y va de la réussite de la transaction», a affirmé à l'APS le dirigeant de la JSMB.

Le club phare de la Kabylie est à la recherche d'un nouvel entraîneur en remplacement de Nacer Sendjak, limogé le mois dernier après la défaite concédée en cham-



pionnat à Alger face au MC Alger (3-1).

En attendant la désignation d'un nouveau coach, l'intérim est assuré par Arezki Amrouche, jusqu'à la fin de la saison. «Tout ce que je peux confirmer, c'est que le prochain entraîneur sera

un étranger», a ajouté Boukhari. Par ailleurs, le dirigeant kabyle, a nié l'intention de la direction de se rapprocher de Lavagne, actuellement à la tête de l'Etoile du Sahel (Ligue 1 tunisienne), en marge du match aller des 1/8^e de finale (bis) de la Coupe

de la Confédération (CAF), le week-end prochain face à la JSMB à Béjaïa.

«Ce sera incorrect de notre part de prendre attache avec un entraîneur qui est toujours en poste, je regrette vraiment ce qui a été rapporté dans la presse», a poursuivi Boukhari.

Concernant le cas du défenseur Zineddine Mekkaoui, qui a quitté samedi le terrain en colère lors du match face à l'ES Sétif (4-1), le directeur général de la SSPA refuse d'amplifier l'affaire. «Il n'y a pas d'affaire Mekkaoui. Le joueur était déçu de ne pas jouer, il le comprends, il n'a aucun moment jeté son dossier à terre, il a quitté le terrain en remettant à qui de droit, et il n'y aura aucune sanction à prendre à son encontre», a-t-il expliqué. A l'issue de la 28^e journée, la JSMB pointe à la 7^e place au classement de la Ligue 1 avec 39 points.

JSM BÉJAÏA

La Coupe de la CAF intéresse l'entraîneur Solinas, mais pas les dirigeants



L'entraîneur de la JSM Béjaïa, Gianni Solinas, a affiché dimanche ses ambitions en coupe de la Confédération africaine de football dans laquelle son équipe a été reversée après son élimination en Ligue des champions, en dépit du peu d'intérêt accordé à cette épreuve par les dirigeants de son club.

«Moi, je joue chaque match pour le gagner. C'est ça ma philosophie dans le football, et je ne compte pas déroger à cette conviction en coupe de la CAF», a déclaré à l'APS, le technicien italien. Après l'élimination de la JSMB des hui-

tièmes de finale de la Ligue des champions face à l'ES Tunis (0-0 à l'aller et 1-0 au retour), les dirigeants du club ont déclaré qu'ils n'étaient pas intéressés par la Coupe de la CAF où leur équipe affrontera l'ES Sahel (Tunisie) en huitièmes de finale (bis) de la compétition. Le directeur général de la formation bougiote, Rachid Redjradj, notamment évoqué «des grosses dépenses qu'exige cette épreuve» pour justifier son souhait de ne pas se qualifier à la phase des poules de la Coupe de la CAF.

Une réunion aura toutefois lieu aujourd'hui entre la direction du club, les joueurs et le staff technique, pour trancher sur l'objectif de l'équipe dans la compétition africaine, une semaine avant de recevoir l'adversaire tunisien en match aller. «Quelle que soit la position de la direction du club, je suis persuadé que mes joueurs pénétreront sur le terrain avec la ferme intention de s'imposer», a encore souligné l'ancien entraîneur de l'ES Sétif et du CR Béhouzid (Ligue 1, Algérie). Cependant,

Solinas a reconnu que la mission des siens sera «très difficile» face à l'ES Sahel, se référant à la récente victoire de ce dernier ramenée de la pelouse du Club africain (2-0), lors de la première journée des play off du championnat de Tunisie.

COOPÉRATION

Disponibilité de l'Italie à accompagner le processus de relance du sport algérien

Le président des Fédérations italienne et européenne de natation, Paolo Berelli, a souligné dimanche la «disponibilité des différentes parties» du sport en Italie à accompagner le processus de relance du sport algérien. Mandaté par le Comité olympique italien, le président de la Fédération italienne de natation, a été reçu hier par le ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Mohamed Tahmi au siège du MJS, en présence de son excellence, l'ambassadeur d'Italie en Algérie, M. Michel Giacomelli. Au cours de cette rencontre, «les deux parties ont passé en revue les perspectives offertes dans le cadre du renforcement de la coopération dans le domaine du sport», a indiqué le MJS dans un communiqué. Selon la même source, M.Tahmi «a informé la délégation italienne du programme initié en matière de développement des sports, des institutions et des infrastructures sportives, tout en relevant la volonté de l'Algérie de bénéficier de l'expérience italienne notamment en matière de gestion des complexes sportifs, de formation et de médecine sportive». Les deux parties ont souligné «leur volonté» d'œuvrer pour l'organisation de rencontres sportives en fonction des programmes des fédérations sportives nationales des deux pays, conclut le communiqué du MJS.

AMICAL / U-20

Le Paradou AC s'impose face au Servette de Genève (Suisse)

L'équipe du Paradou AC des moins de 20 ans, en tournée en France, a disposé de son homologue suisse, le Servette de Genève (3-2) lors de son deuxième match de sa tournée disputé samedi.

Les juniors du club de la capitale, issus de l'Académie de football de cette équipe lancée il y a cinq ans, s'étaient neutralisés mardi dernier lors du premier match face à l'Olympique de Lyon, pensionnaire de la Ligue 1 française (2-2).

Les poulains du président Kheireddine Zetchi ont disputé hier leur dernière rencontre face au FC Dijon (Ligue 2, France).

Ces joutes d'application entrent dans le cadre des préparatifs du PAC pour le tournoi international que va organiser le club, à



Alger à partir du 26 courant, en présence de Villarreal (Espagne), Club Africain (Tunisie), Raja Casablanca (Maroc), Ahly Djeddah (Arabie Saoudite), ainsi que l'USM Alger, l'ES Sétif et l'ASM Oran.

WA TLEMCEN Abdelkrim Benyelles évoque son départ de la barre technique

L'entraîneur du WA Tlemcen, relégué officiellement samedi en Ligue 2 professionnelle de football, Abdelkrim Benyelles, a évoqué hier son départ de la barre technique, parlant d'un «climat malsain» l'empêchant de continuer avec le club phare de la ville des Zianides. «Même si la décision n'est pas encore prise, je peux affirmer qu'il y a peu de chances, entre 20 et 30 %, pour continuer avec le WAT. Tout ce qu'a enduré le club cette saison ne m'encourage pas à rester», a indiqué à l'APS le coach du WAT. Tenu en échec samedi à domicile par l'USM Bel-Abbès (2-2), le WAT jouera la saison prochaine en Ligue 2, en compagnie du CA Batna et l'USMBA, les deux autres reléguables. Appelé à expliquer ce «iasco», Benyelles n'est pas allé avec le dos de la cuillère. «Plusieurs raisons ont fait que le WAT se trouve au purgatoire. Il y a d'abord le mauvais recrutement effectué durant l'intersaison, certains joueurs ne méritent pas de porter le maillot du WAT. Le club était livré à lui-même en l'absence criante des dirigeants, ce qui est regrettable, ajouté au problème financier qui a frappé de plein fouet l'équipe. Arrivé en novembre dernier, je n'ai touché aucun centime depuis décembre dernier, comment voulez-vous que je continue à travailler dans ces conditions?», a-t-il déploré. Evoquant son avenir, sans fermer toutefois l'éventualité de rester au WAT, Benyelles a souligné avoir reçu «des contacts de clubs algériens et un autre marocain». «A mon âge, je préfère rester au pays, si je venais à quitter le WAT, je prendrai en mains une équipe algérienne, mais rien n'est encore décidé. Je dois me réunir avec la direction à l'issue de la saison pour voir les choses plus claires», a-t-il conclu. Lors de la 29^e journée prévue samedi prochain, le WAT (15^e, 23 pts) se déplacera à Alger pour donner la réplique au CR Béhouzid, avant d'accueillir le MC Oran, lors de la 30^e et dernière journée, programmée le 21 mai.

PUBLICITÉ

ÉTUDE NOTARIALE DU MAÎTRE MOHAMED SALAH KHENFRI NOTAIRE À DOUIRA - CITÉ 252 LOGTS BT «B3» - ROUTE RAHMANIA, DOUERA - WILAYA D'ALGER

Sarl/écho médias Algérie, siège social/local n°32 avenue de Maubeuge commune El Biar - wilaya d'Alger - durée 99 ans, capital 100 000 DA

MODIFICATION

En vertu d'un acte reçu à l'étude les 20 et 21/04/2013, il a été décidé ce qui suit :

1- **M^e Kerbane Ismail Maâmar fils de Ben Nacer** a cédé toutes ses parts (40 p) d'une valeur de (40 000 DA) au profit de **M^e Mahloul Lila, fille de Mahfoud (épouse Meraou)** 2- La démission de **M^e Kerbane Ismail Maâmar, fils de Ben Nacer** de son poste de gérant. 3- La désignation de **M^e Meraou Tewfik, fils de Djilali** comme gérant principal. 4- La désignation de **M^e Mahloul Lila, fille de Mahfoud (épouse Meraou)** comme cogérante pour ladite société pour une durée illimitée et le reste sans changement.

POUR AVIS / LE NOTAIRE

DK NEWS

13/05/2013

MAN U Benzema pour remplacer Rooney ?

Selon *The Sun*, Manchester United serait sur la piste de Karim Benzema (Real Madrid). Histoire de compenser l'éventuel départ de Wayne Rooney.

Alors que Wayne Rooney aurait des envies d'ailleurs, Manchester United aurait activé la piste menant à l'attaquant international français Karim Benzema (25 ans, Real Madrid), dont le contrat expire en juin 2015. Les Red Devils envisageraient de transmettre une offre de près de trente-cinq millions d'euros pour l'ancien Lyonnais, auteur de dix buts cette saison en Liga. Aux dernières nouvelles, Florentino Perez, le président des Merengue, ne serait néanmoins pas vendeur.

1. José Mourinho (Por/Real Madrid)	15,3 M€
2. Carlo Ancelotti (Ita/PSG)	13,5 M€
3. Marcelo Lippi (Ita/Guangzhou Evergrande)	10 M€
4. Alex Ferguson (Eco/Manchester United)	9,4 M€
5. Arsène Wenger (Fra/Arsenal)	9,3 M€
6. Guus Hiddink (P-B/Anzhi)	8,3 M€
7. Fabio Capello (Ita/Russie)	7,8 M€
8. Tito Vilanova (Esp/FC Barcelone)	7 M€
9. José Camacho (Esp/Chine)	5,9 M€
10. Roberto Mancini (Ita/Manchester City)	5,9 M€

Classement des entraîneurs les mieux payés



Scholes arrête pour de bon

Agé de 38 ans, Paul Scholes, le milieu de terrain de Manchester United, a décidé de mettre un terme à sa carrière. Contrairement à Ryan Giggs, Paul Scholes (38 ans), le milieu de terrain de

Manchester United, a décidé de mettre un terme à sa carrière à l'issue de la saison, date à laquelle expirera son engagement. «Je raccroche finalement les crampons pour de bon», explique l'international anglais qui devrait disputer son dernier match contre West Bromwich Albion (38e journée de Premier League), le 19 mai prochain. Jouer au football a toujours été ce que je voulais faire, et avoir une carrière aussi longue et remplie de succès à Manchester United, sous la direction du plus grand entraîneur de tous les temps, a été un honneur, a expliqué l'ancien international anglais sur le site officiel de MU.

L'équipe a un bon équilibre et continuera de prospérer sous la direction de David Moyes.» Paul Scholes avait déjà dit «stop» il y a deux ans, avant de finalement reprendre du service.

ANG. (CUP)

Wigan bat Man City en finale !



Coup dur pour Raphaël Varane. José Mourinho a confirmé la blessure de l'international français en conférence de presse. Le défenseur merengue a été touché au genou lors du match nul concédé par le Real Madrid contre l'Espanyol Barcelone (1-1), samedi dans le cadre de la 35e journée de Liga. L'entraîneur portugais a indiqué qu'il serait sans doute forfait pour la finale de la Coupe du Roi le 17 mai prochain. Un diagnostic plus complet doit encore être réalisé.

Grosse surprise ce samedi à Wembley, où Wigan a remporté la Cup après avoir battu (1-0) Manchester City en finale. Avec Nasri et Clichy titulaires, les Citizens partaient pourtant largement favoris mais se sont fait surprendre en fin de match, avec une tête de Watson dans la lucarne (90e+1). A cet instant, MC était réduit à dix depuis près de dix

minutes, après le second jaune synonyme de rouge reçu par Zabaleta. Enorme désillusion pour les hommes de Mancini qui bouclent la saison sans le moindre trophée.

TIPASA

2 bombes artisanales désamorcées et des explosifs saisis à Fouka

Deux (2) bombes artisanales ont été désamorcée hier à Fouka par les services de la Sécurité de wilaya de Tipasa qui ont également procédé à la saisie d'une quantité d'explosifs et l'arrestation d'un suspect dans cette affaire, a-t-on appris de source sécuritaire. Cette opération, réalisée par les services de la police judiciaire et scientifique, a été rendue possible grâce à «des informations faisant état de la présence de deux (2) bombes artisanales, prêtées à l'explosion, dans un centre commercial du centre-ville de Fouka dont les locaux n'ont pas encore été attribués», a indiqué la chargée de la cellule de communication à la Sécurité de wilaya de Tipasa, le lieutenant Laoireme Malika. «Une fois les lieux bouclés et sécurisés, les démineurs ont désamorcé les deux bombes, avec succès, dans un lieu éloigné du centre-ville», a souligné la même source, signalant l'ouverture d'une enquête pour déterminer les tenants et les aboutissants de cette affaire, dont le suspect principal a été arrêté en possession de faux papiers d'identité, est-il précisé. Des armes blanches et des documents falsifiés ont été aussi saisis au niveau du centre commercial en question, a-t-on ajouté de même source.

APS

BORDJ BOU-ARRÉRIDJ 3 tentatives de suicide

Mouad B.

Trois tentatives de suicide ont défrayé la chronique bordjienne en fin de semaine, vendredi dernier, « preuve d'un désarroi sans égal qui ronge inexorablement la société », devait dire un citoyen témoin de la tentative d'immolation par le feu d'un jeune de trentaine d'années devant le centre « mère et enfant » de Bordj Bou-Arréridj. Il a été sauvé de justesse par des passants, qui lui ont arraché le briquet. Autre endroit, autre tentative. Un jeune de 27 ans a tenté de se suicider par électrocution en entrant dans une maisonnette contenant un transformateur électrique. L'intervention des citoyens a sauvé d'une fin certaine le désespéré. A Ras El Oued, à 30 kilomètres du chef-lieu de la wilaya, un autre infortuné a choisi la hauteur d'une citerne de gaz dans une station d'essence de la ville pour menacer de mettre le feu. Il a fallu longtemps aux riverains et aux éléments de sécurité pour le ramener à la raison. Les services concernés ont diligenté, pour chaque cas, une enquête afin de déterminer les causes de ce geste désespéré.

ALGÉRIE-FRANCE L'hebdomadaire français *Marianne* publie les aveux des terroristes du GIA qui ont assassiné les moines français de Tibhirine

L'hebdomadaire français *Marianne* a publié dans son dernier numéro les témoignages exclusifs d'anciens terroristes du GIA (Groupe islamique armé) qui confirment leur implication directe dans l'assassinat le 21 mai 1996, des sept moines français de Tibhirine (Médéa), deux mois après leur enlèvement au monastère de Notre-Dame-de-l'Atlas durant les années du terrorisme.

S'appuyant sur un documentaire qui sera diffusé le 23 mai sur la chaîne française France 3, l'hebdomadaire a consacré sa rubrique «Événement» à cette tragédie d'il y a dix-sept ans, sous le titre «La vérité sur l'assassinat des moines de Tibhirine», signé par Martine Gozlan qui considère que cette vérité est «une viede bataille, un autre maquis».

Marianne rappelle alors que les terroristes du GIA ont pourtant revendiqué le crime dans le communiqué 44 de leur bulletin «Al Ansar», mais que «néanmoins, pour dédouaner l'islamisme de sa barbarie, certains ont imputé l'assassinat à une bavure de l'armée algérienne ou à une machination des services secrets». «C'est dans les journaux, voire devant les tribunaux qu'on s'est affrontés. *Marianne* aussi s'est retrouvé dans les prétoires pour rappeler les faits, les forfaits, la sauvagerie du GIA», soutient l'hebdomadaire qui «ne doute pas» que, cette fois encore, «dix-sept ans après les meurtres, la polémique va faire rage» et que «cette fois plus que jamais, l'idéologie de celle qui décrète coupable par nature l'armée et le pouvoir algérien voudra ferriquer contre la force et la vérité du témoignage».

Marianne qui a suivi étape par étape la



réalisation de ce document filmé, qualifié d'«exceptionnel», affirme qu'il a fallu des années de patience, de rigueur mais aussi de passion pour les réalisateurs Malik Aït Aoudia et Séverine Labat pour retrouver les témoins directs dans cette affaire, qui a fait couler un fleuve d'encre et apporter des preuves irréfutables sur l'implication des terroristes du GIA dans l'assassinat des moines de Tibhirine. L'hebdomadaire publie ainsi des extraits de témoignages saisissants de ces terroristes, dont celui de Hassan Hattab, ancien membre du GIA et fondateur du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) qui affirme que Djamel Zitouni, son rival parmi la chefferie du maquis terroriste, l'a appelé pour lui dire : «Je t'informe que j'ai tué les moines ce matin».

Il rapporte également les aveux d'Abou Imen, dernier geôlier des moines assassinés, qui a assisté à leur décapitation et qui dit, sans état d'âme, «on n'a pas tiré une seule balle. Ils ont tous été égorgés au couteau. L'un d'eux (terroriste) m'a dit †Tiens, égorges !†. J'étais pétrifié. Il m'a poussé et l'a égorgé». Abou

Mohamed, émir du GIA, affirme quant à lui que Zitouni a pris la décision de se débarrasser des moines. Il n'était pas facile de prendre leur corps en entier, alors, ils les ont décapités», ajoutant, qu'«ils ont enterré les corps dans les montagnes de Bougara. Et moi, j'ai emmené les têtes dans une voiture pour les jeter sur la route». L'hebdomadaire révèle également que l'enlèvement des moines devait permettre au GIA, qui réclamait en échange, la libération de Abdelhak Layada, de se faire reconnaître comme interlocuteur par la France, estimant que «ce que prouve ce film, c'est que l'ego des politiques français, les imbroglios et les rivalités au cœur de l'ambassade de France à Alger ont joué leur rôle dans ce drame».

Les sept moines français de Tibhirine avaient refusé de quitter le monastère de Notre-Dame-de-l'Atlas, malgré les menaces du GIA qui promettait de tuer tout étranger non musulman resté sur le sol algérien. Ils restaient fidèles aux villageois, au monastère et à la coopérative agricole qu'ils avaient créée.

Cité par *Marianne*, le réalisateur et journaliste algérien Malik Aït Aoudia, correspondant de l'hebdomadaire en Algérie et co-auteur du film a déclaré avoir voulu «rendre hommage à ces hommes qui aimaient mon pays et ne l'avaient pas abandonné malgré le fleuve de sang et la solitude». «Ma part à moi, c'est de faire toute la vérité sur leur martyre», a résumé ce journaliste qui est déjà aussi l'auteur, avec Séverine Labat, du documentaire «Autopsie d'une tragédie», sorti en 2003.

Une caravane de solidarité avec le peuple sahraoui s'ébranle de Tamanrasset

Une caravane de solidarité avec le peuple sahraoui s'est ébranlée hier de la wilaya de Tamanrasset, à destination des camps de réfugiés sahraouis à Tindouf, a indiqué le responsable du comité de wilaya du Croissant-Rouge algérien (CRA). Cette caravane achemine plus de 30 tonnes de denrées alimentaires de base (semoule, sucre, huile, pâtes, eau et autres) et plus de 950 couvertures, représentant des contributions d'institutions et d'instances locales, a précisé le président du comité local du CRA, M. Moulay Cheikh. L'opération fait partie des actions de solidarité menées par le CRA à travers les différentes régions du pays pour venir en aide aux réfugiés sahraouis et contribuer à la couverture de leurs besoins, a-t-il souligné. «Cette action traduit l'elan de solidarité manifesté par le peuple algérien avec le peuple sahraoui frère et le soutien constant à sa cause juste», a ajouté le responsable.



La Confédération des travailleurs norvégiens se prononce pour l'autodétermination du Sahara occidental

La Confédération des syndicats des travailleurs norvégiens s'est prononcée en faveur de la lutte du peuple sahraoui pour l'autodétermination et appellé le gouvernement de son pays à jouer son rôle dans ce sens.

Dans une résolution adoptée à l'issue de son 33^e congrès, tenu du 3 au 7 mai 2013 à Oslo, la confédération a dénoncé

l'exploitation des richesses sahraouies par le Maroc. Il convient de noter que la Confédération des syndicats des travailleurs norvégiens est la plus large et la plus influente organisation syndicale en Norvège.

Pour rappel, le Parti du travail avait voté, à l'occasion de son 64^e congrès, une résolution appelant à l'engagement de la

Norvège en faveur d'une «solution juste et durable» au conflit du Sahara occidental, tout en soulignant «le droit légitime du peuple sahraoui à l'autodétermination». La question a été évoquée et débattue, pour la première fois, par les instances du parti, à l'initiative de la section «Jeunesse travailliste» qui a introduit le texte de la résolution.